

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 33
- Représenté : 0
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du MERCREDI 08 AVRIL 2026 -

Convocation adressée le 02 avril 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Lahcen LHOU, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Pascale FORGEZ, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Antony LARROQUE à 18h06,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

N° Acte : 2026-16	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3, qui précisent les informations que doit contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et le délai dans lequel doit être voté ce débat,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), et notamment l'article 107-II-40 et 50,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale, qu'il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

CONSIDÉRANT qu'en outre pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

CONSIDÉRANT que l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat, par un vote,

CONSIDÉRANT que le passage à la nomenclature M57 conduit à devoir tenir ce débat dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que ce rapport est joint à la présente délibération,

N° Acte : 2026-16	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents : 33

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Annexe :

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2026


La secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
de la mise en ligne le :

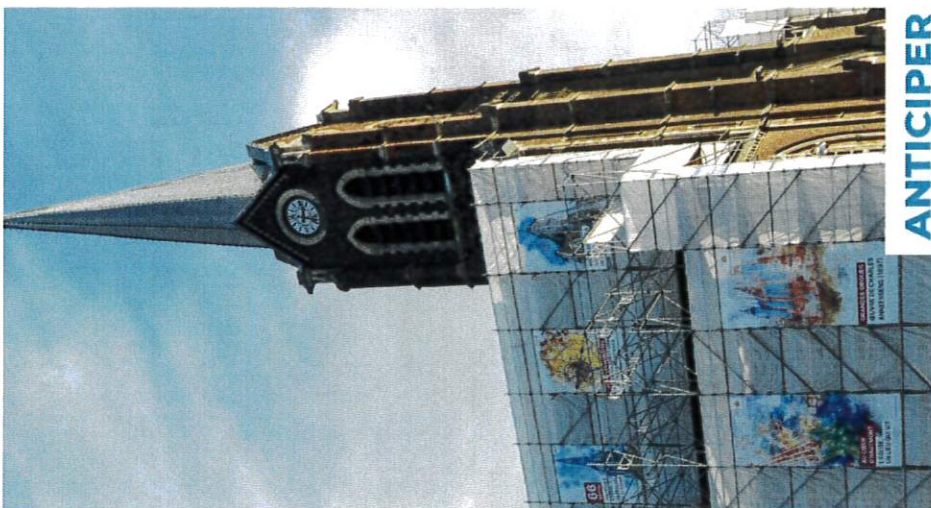
N° Acte : 2026-16	Date de l'acte : 08.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

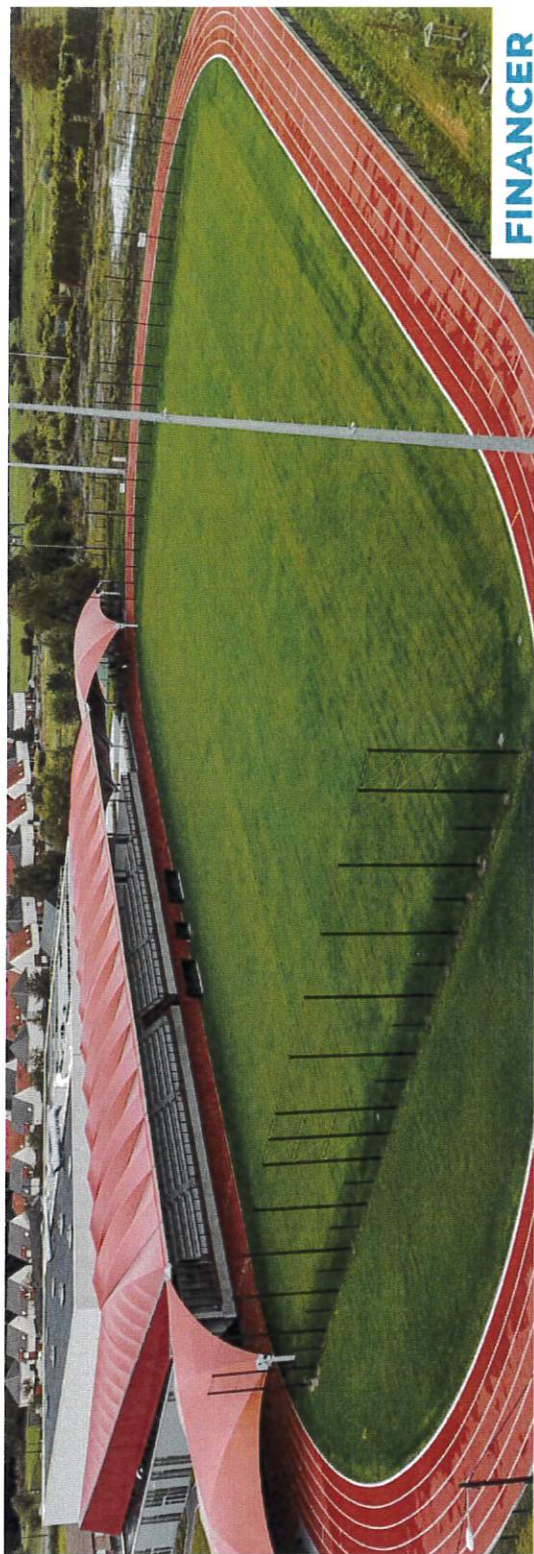
Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE



ANTICIPER



FINANCER



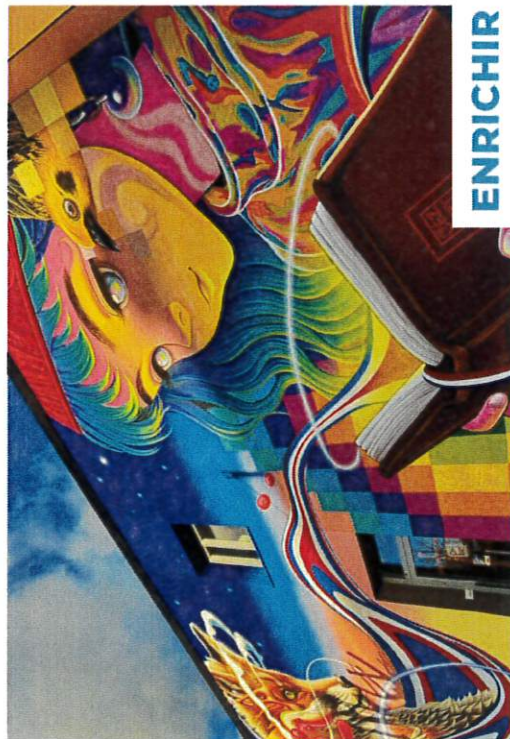
HAUTMONT
Département de Nord
Arrondissement de Valenciennes

ROB 26

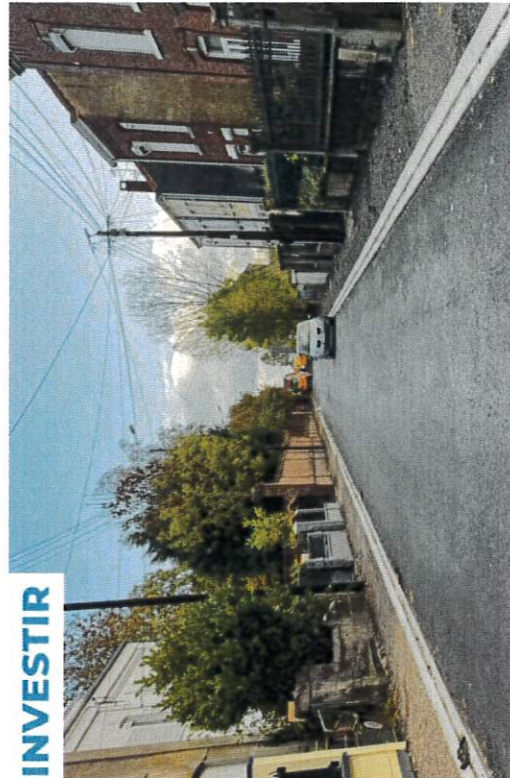
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BUDGET PRINCIPAL

VILLE D'HAUTMONT



ENRICHIR



INVESTIR



CÉLÉBRER

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux termes de l'article 2 312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le cadre du passage à la nomenclature M57, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission, sont rappelés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre ;*
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses ;*
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;*

En outre cette même loi prévoit pour les communes de plus de 10 000 habitants que le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Cette partie du rapport doit retracer l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, de rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient celui-ci par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

SOMMAIRE

Contexte économique et Projet de Loi de Finances 2026 - page 4

- 4-Contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF 2026
- 7-Les orientations du PLF 2026 concernant les Collectivités

La situation budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2025 – page 8

- 8-L'exercice 2025 en chiffres
- 9-Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2025
- 14-Atterrissage 2025 – budget consolidé
- 15-La situation de la dette et des emprunts garantis

Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune – page 24

- 25-Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement
- 30-Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement
- 42-Orientations en matière de recettes d'investissement
- 53-Orientations en matière de dépenses d'investissement

Prospective financière 2022-2027 – page 57

- 57-Evolution pluriannuelle des niveaux d'épargne
- 58-Evolution pluriannuelle de l'endettement

Stratégie et plan d'action Port à Sec – page 60

Bilan et perspectives Crématorium – page 64

PREAMBULE

Depuis 2020, les collectivités locales ont dû faire preuve d'une capacité d'adaptation sans précédent face à des crises multiples : sanitaire, inflationniste, climatique, sociale et financière. Dans ce contexte, elles ont maintenu la continuité des services publics tout en poursuivant les investissements nécessaires à l'avenir.

L'exercice 2025 s'est achevé dans un contexte difficile pour certaines collectivités, et l'avenir demeure incertain : le redressement des finances publiques reste une priorité incontournable. Comme le montre ce rapport, les indicateurs financiers locaux se sont globalement dégradés.

En 2026, les collectivités seront de nouveau sollicitées pour contribuer aux objectifs nationaux de maîtrise des déficits. La loi de finances pour 2026 comporte en fait, au-delà des 2 milliards d'euros de prélèvements, près de 5 milliards d'euros de coupes budgétaires affectant les collectivités. Il y a, par exemple, le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico, 740 millions d'euros dont 250 millions d'euros pour les EPCI), le report d'un an du versement du FCTVA aux intercommunalités (700 millions d'euros), la baisse sensible des variables d'ajustement (586 millions d'euros dont 368 millions d'euros pour le seul bloc communal), la baisse des compensations sur les impôts économiques (plus de 300 millions d'euros), celle du fonds vert (313 millions d'euros), de la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil, 200 millions d'euros), du fonds postal national de péréquation territoriale (125 millions d'euros).

Peut-on rester optimiste pour les années à venir, en espérant un ralentissement de l'inflation et un rebond de l'activité économique ? Telles sont les interrogations qui accompagnent aujourd'hui la préparation des budgets. La visibilité sur les exercices futurs demeure limitée, tant sur l'évolution de la conjoncture que sur l'impact des réformes financières et fiscales attendues.

Contexte économique et Projet de Loi de Finances 2026



1.1 Le contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF¹ 2026

➤ Environnement macroéconomique : conjonctures, tendances et perspectives

➤ Un projet de Loi de Finances 2026 qui s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, mais marqué par la volonté du Gouvernement de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5 % du PIB. L'objectif est de baisser de 0,4% par an jusqu'à atteindre le seuil des 3%.

- Objectif affiché de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029.
- Dans ces conditions, hypothèses du Gouvernement pour la construction du budget :

¹ Projet de Loi de Finances

En chiffres

Croissance du PIB :

2025 : +1,1%
2026p : +1%

- Une hypothèse de croissance de 1 % en 2026

Déficit public :

2025 : 5,4% du PIB
2026p : 5% du PIB

- Un déficit public espéré à 5 % du PIB² en 2026

Inflation :

2025 : 1,8%
2026p : 1,3%

- Une inflation qui est attendue en baisse pour s'établir autour des 1,3 %

Taux de chômage :

2025 : 7,6%
2026p : 8,2%

- Un taux de chômage qui devrait augmenter dans les mois à venir selon le Ministre du Travail

² Produit Intérieur Brut

➤ Focus sur l'état des finances des communes en 2025

En chiffres

+4% de hausse des charges de fonctionnement

+2% de hausse des recettes de fonctionnement

+1,9% de hausse de l'épargne nette

+0,1% de hausse de l'épargne brute

Part des investissements financés par l'emprunt : **40%**

Les finances des collectivités évoluent dans un contexte marqué par un ralentissement de la dynamique des recettes et une progression soutenue des charges. Selon les estimations 2025–2026 :

- Les **dépenses de fonctionnement** progressent à un rythme proche de +4 %, tirées principalement par les dépenses de personnel et les achats d'énergie.
- Les **recettes de fonctionnement** augmentent plus modérément, autour de +2 %, en lien avec la normalisation de l'inflation et une moindre dynamique fiscale.

La capacité d'autofinancement progresse légèrement avec une épargne brute à 21,7 Md€ (+1,9%) et une épargne nette à 12,3 Md€ (+0,1%).

L'encours de dette des collectivités locales s'établit à environ :

- 220 milliards d'euros en 2025,
- soit environ 8,5 % du PIB, un niveau stable depuis 10 ans et très inférieur à celui de l'État.

Le maintien d'un niveau élevé d'investissement local entraîne un recours accru à l'emprunt. La part des investissements financée par l'emprunt dépasse désormais 40 %, contre environ 30 % quelques années plus tôt.

En 2025, la répartition du financement des investissements s'établit comme suit (tendance nationales) :

- Emprunts : près de 40 %
- Subventions et participations : environ 20 %
- Epargne nette : autour de 15%
- Reste financé par variation du fonds de roulement

1.2 Les principales orientations du PLF³ 2026 concernant les collectivités

➤ **Un effort budgétaire demandé aux collectivités locales à hauteur de 2 milliards d'euros :**

Une addition moins lourde que prévu pour les collectivités puisqu'initialement l'effort portait sur 5 milliards d'euros, en intégrant notamment l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.

➤ **Restriction sur le FCTVA en fonctionnement et année blanche pour les EPCI :**

Le PLF initial prévoyait de recentrer l'assiette des dépenses des éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) uniquement sur les dépenses d'investissement.

La loi de finances confirme l'éligibilité de l'entretien des réseaux et de l'informatique en nuage. En revanche, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie seront dorénavant exclues.

Autre changement pour les EPCI, les versements du FCTVA interviendront en N+1 et plus l'année N. L'année 2026 sera donc une année blanche au titre du FCTVA pour les groupements de communes.

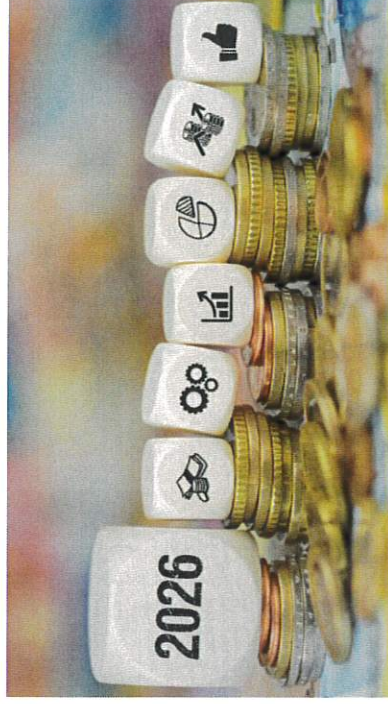
➤ **Abandon de la création du Fonds d'Investissement pour les**

Territoires (FIT) : La version initiale du PLF prévoyait de fusionner la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation : le Fonds d'Investissement pour les Territoires. Sous la pression du Parlement, ce projet a été abandonné.

A noter : le **Fonds Vert** subira une diminution des autorisations d'engagement par rapport à 2025 : il passera de 1,15 Md€ en 2025 à **840 M€ en 2026**.

➤ **Un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et toujours une priorité donnée à la péréquation.**

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera abondée de 140 M€ et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 150 M€ au détriment de la partie forfaitaire.



La situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice 2025

(A défaut d'indication contraire, l'ensemble des éléments chiffrés présenté est consolidé)

2.1 L'exercice 2025 en chiffres (avant clôture définitive des comptes)

Budget 2025 : 45,33 M € dont 37,78 % de fonctionnement (48,94 M €) dont 51,06 % d'investissement (18,49 M €)
--

Exécution du budget
Fonctionnement: Dépenses réelles: 99,69 % Recettes réelles : 120,55 %
Investissement: Dépenses réelles: 80,16 % Recettes réelles : 57,19 %

Budget investi en 2025 : 15,83 M €
--

Financement des investissements : Subventions : 44,45 % Ressources propres 55,55 %
--

Fiscalité : -0,54 % de produit fiscal
DGF: +2,12 % (+3,79 % au titre de la seule DSU)

Epargne consolidée Brute : 3,41 M € Nette : 0,86 M €

Recours à l'emprunt : Pas de recours à l'emprunt
Encours de dette : 24,71 M € (baisse de 2,16 M € par rapport à 2024)

Endettement : Taux endettement : 131 % Capacité désendettement : 7,06 ans
--

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE



2.2 Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2025

■ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Ecart 24/25
011	Charges à caractère général	4 780 966,16	4 826 326,62	4 674 141,68	5 321 440,75	5 975 896,69	12,30%
012	Charges de personnel	3 920 600,89	4 498 762,19	5 260 461,39	5 827 198,13	6 105 594,77	4,78%
65	Charges de gestion courante	3 400 203,15	3 160 780,16	3 462 150,13	2 059 340,46	2 253 353,69	9,42%
66	Charges financières	602 171,08	655 388,30	557 611,65	987 375,86	893 406,20	-9,52%
67	Charges exceptionnelles	156 361,20	18 014,98	32 123,45	4 640,00	4 058,53	-12,53%
68	Dotations aux provisions	0,00	441 600,00	0,00	153 202,73	0,00	-100,00%
	TOTAL	12 860 302,48	13 600 872,25	13 986 488,30	14 353 197,93	15 232 309,88	6,12%

Charges de gestion :

Chapitre	Libellés	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Ecart 24/25
011	Charges à caractère général	4 780 966,16	4 826 326,62	4 674 141,68	5 321 440,75	5 975 896,69	12,30%
012	Charges de personnel	3 920 600,89	4 498 762,19	5 260 461,39	5 827 198,13	6 105 594,77	4,78%
65	Charges de gestion courante	3 400 203,15	3 160 780,16	3 462 150,13	2 059 340,46	2 253 353,69	9,42%
	TOTAL CHARGES DE GESTION	12 101 770,20	12 631 849,52	13 396 753,20	13 207 979,34	14 334 845,15	8,53%

↳ Des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de 6,12 % par rapport à l'exercice précédent.

Progression qui s'explique par :

- l'augmentation des dépenses courantes incompressibles : hausse du coût des fluides, des assurances, fréquence accrue du nettoyage des locaux en raison notamment des travaux effectués en sites occupés (comme l'école Denies), augmentation de la taxe foncière, entre autres ;
- la revalorisation des points CNRACL, la prise en compte de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité), ainsi que l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants entraînant une croissance de 4,78 % de la masse salariale (déduction faite des remboursements de notre assurance « risques statutaires ») ;
- l'accroissement des aides versées au tissu associatif afin de soutenir la mise en œuvre de projets au bénéfice de la population hautmontoise.
- Des charges de gestion qui progressent plus rapidement que les autres charges, et qui devront faire l'objet d'une attention particulière sur les prochains exercices.

↳ A contrario, certains postes de dépenses ont diminué :

- Les charges financières (chapitre 66) en cohérence avec l'engagement de l'équipe municipale de ne pas recourir à l'emprunt. Ce poste enregistre ainsi une baisse de 93 K€, soit une diminution de 9,52 %. La baisse des taux d'intérêts en 2025 a également contribué à cette baisse.

▪ Evolution des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Ecart 24/25
70	Produits d'activité des services	342 349,28	461 620,82	473 590,85	637 255,64	603 187,56	-5,35%
73	Fiscalité directe et indirecte	7 281 000,00	7 605 207,36	7 696 247,13	7 902 226,37	7 859 232,00	-0,54%
74	Dotations et participations	10 590 096,33	10 174 682,99	10 453 290,42	9 284 527,92	9 620 824,70	3,62%
75	Produits de gestion courante	105 178,10	114 690,41	352 120,15	253 207,04	279 756,17	10,49%
76	Produits financiers	2,7	3	4,7	5,20	4,90	-5,77%
77	Produits exceptionnels	22 504,90	139 938,22	2 746,45	55 743,61	3 336 688,26	5885,78%
	TOTAL	18 341 131,31	18 496 139,80	18 977 999,70	18 132 965,78	21 699 693,59	19,67%

↳ Contrairement à l'exercice précédent, les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de **19,67 %**. Cette progression s'explique principalement une hausse de 3,62% du chapitre 74 « Dotations et participations » et surtout en raison de la vente d'une partie des terrains du « Village des Marques » à la CAMVS. En neutralisant l'impact de cette cession, la progression des recettes de fonctionnement s'élève à **1,38%**.

↳ En revanche, le **produit fiscal** recule de **0,54 %**, conséquence de la diminution des taux communaux de 0,5 point. Cette baisse s'explique par le dynamisme de la revalorisation des bases fiscales, qui ne suffit plus à compenser la diminution des taux. Il s'agit d'un élément important à prendre en compte dans la préparation budgétaire et dans les exercices de prospective. Néanmoins, la municipalité poursuivra cet effort de baisse des taux afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants de la commune.



■ Evolution du niveau d'épargne :

↳ Epargne brute consolidée 2025 : **3,41** millions d'euros.

Celle-ci est en baisse malgré un niveau qui demeure largement positif. Cette évolution résulte principalement de **facteurs structurels suivants** :

- la **hausse de la masse salariale**, liée aux revalorisations du point d'indice, à la mise en œuvre de mesures catégorielles nationales et à l'évolution des carrières ;
- la progression durable des **dépenses d'énergie et de fluides**, malgré le repli de l'inflation générale ;
- l'augmentation des **charges contractuelles** (prestations externalisées, contrats de maintenance, assurances) dont les renégociations intègrent pleinement les hausses tarifaires intervenues depuis 2022,
- une **progression modérée des recettes**, malgré des bases fiscales revalorisées, mais à un rythme plus faible que ces dernières années ;
- un **ralentissement des constructions nouvelles**, limitant les gains naturels de bases.

↳ Epargne nette consolidée 2025 : **0,86** million d'euros.

L'épargne nette est proche du million d'euros. Bien que nettement positive, elle s'est contractée en raison principalement d'une évolution de certains postes de dépenses, plus rapide que celle des recettes.

En effet, le dynamisme des recettes tend à s'affaiblir et même si la situation financière de la commune reste maîtrisée, la conjonction de ces facteurs conduit à cette contraction qui reste mesurée.

■ Investissement 2025 :

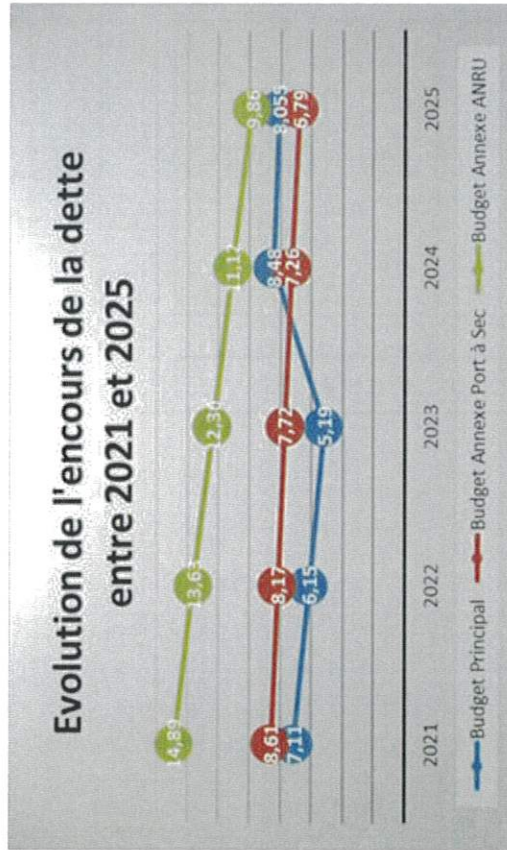
↳ Pour l'année 2025, le montant des investissements atteint **15,83 millions d'euros**, soit une baisse de 13,68% par rapport 2024.

Le taux de réalisation traduit l'effort important engagé par la commune, aussi bien pour l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti et routier qu pour la construction de nouveaux équipements destinés à la population hautmontoise.

La partie "prospective" du rapport présentera l'ensemble de ces investissements ainsi que les modalités de leur financement.

▪ Dette 2025 : (en M €)

↳ dette consolidée en baisse sur l'exercice.



L'encours en capital continue de diminuer en 2025, tant sur les budgets annexes que sur le budget principal. La baisse de l'encours s'élève à 8% fin 2025.

2.3 Atterrissage 2025 – budget consolidé

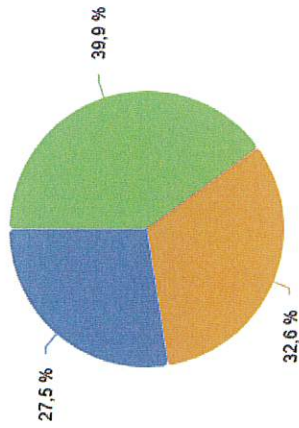
A la date de préparation de ce document, l'atterrissage 2025 du budget, en données consolidées, serait la suivante :

COMPTES ADMINISTRATIF 2025	
DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de gestion 14,32 M	Recettes de fonctionnement 18,53
Frais financiers 0,8	
Epargne brute 3,41	
	Epargne brute 3,41
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Remboursement d'emprunt 2,5 M	Recettes définitives 15,38 M
Investissements 15,83 M	
	Prêt relais 0,4 M
	Variation fonds de roulement: +0,86 M €

2.4 La situation de la dette et des emprunts garantis (en analyse consolidée)

➤ Structure de la dette :

▪ Poids de la dette par budget :

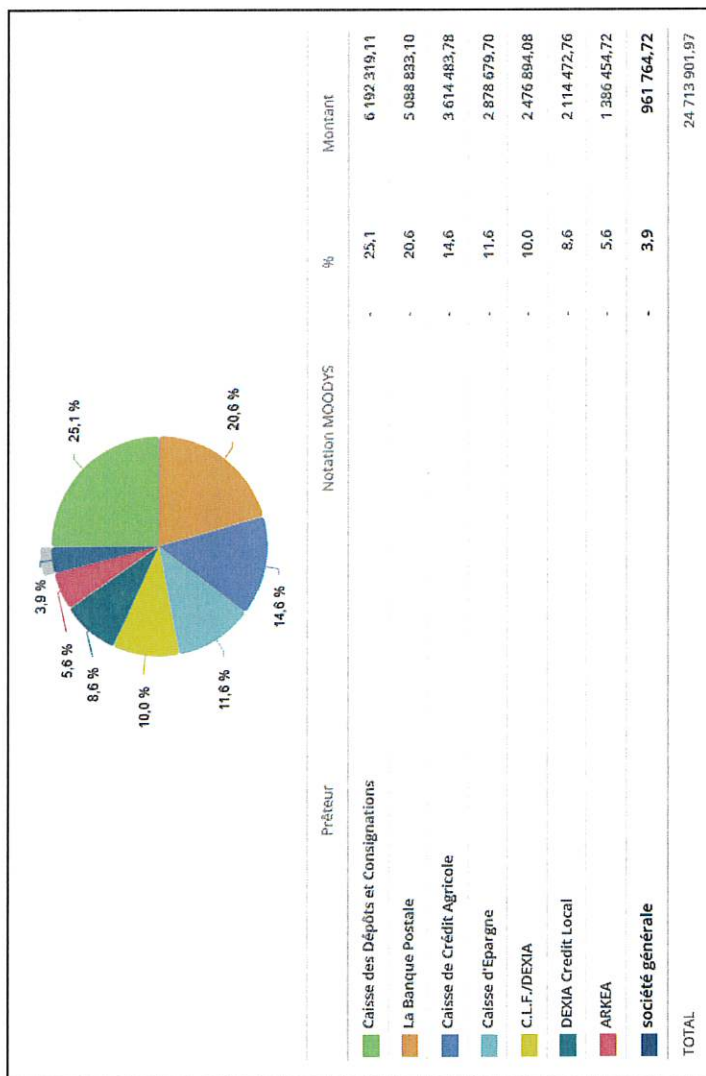


Budget	%	Montant
Renouvellement Urbain	39,93 %	9 867 584,55
Budget principal	32,60 %	8 055 614,64
Port à sec	27,48 %	6 790 702,78
TOTAL		24 713 901,97

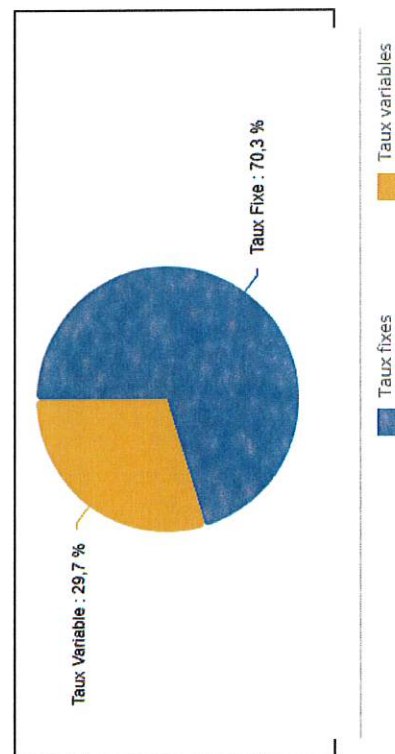
➔ Nécessité de consolider les éléments de la dette pour refléter fidèlement le niveau de l'endettement de la commune : 24,71 M au 31 décembre 2025.

➔ Dette la plus importante : budget annexe ANRU (39,93 % du poids de la dette), suivie de celle du budget principal (32,6 %) et celle du Port à Sec (27,5 %).

■ Répartition de la dette entre les établissements prêteurs : (en %)

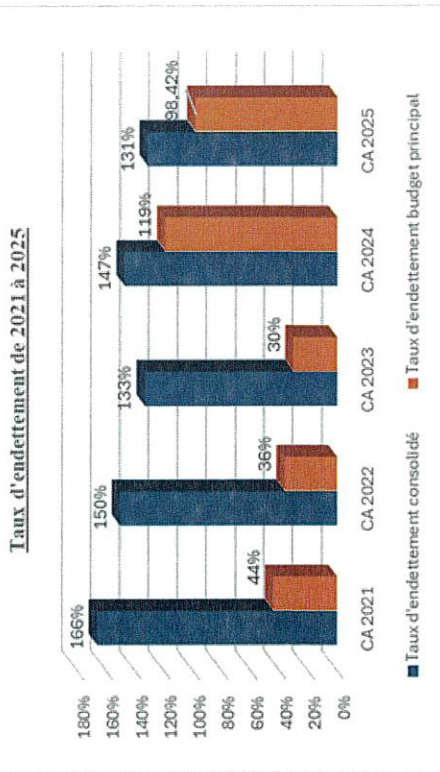


■ Risque de la dette : (en %)



- ↳ Dette composée majoritairement de taux d'intérêts fixes (70,3%).
- ↳ Taux moyen de la dette à taux fixe : 2,92 %.
- ↳ Taux moyen de la dette à taux variable : 3,25%.

➤ Ratios d'endettement :

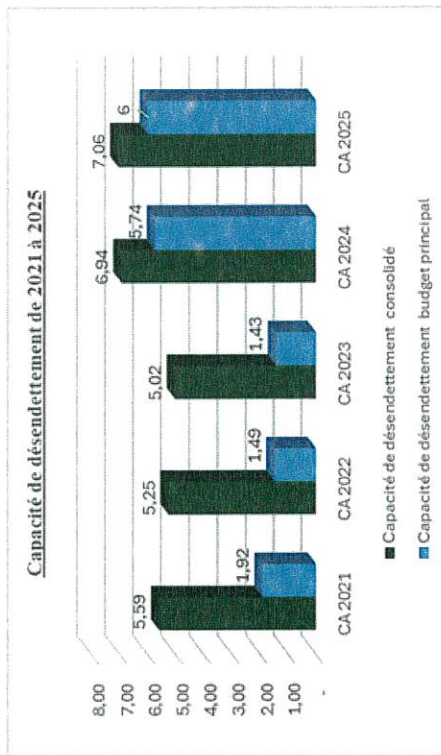


▪ Taux d'endettement (en %) :

- ➔ Taux d'endettement du budget principal : 98,42 %, ce qui reste encore élevé malgré une diminution constante depuis 2021. Le remboursement des prêts relais au cours de l'exercice va permettre de réduire significativement ce taux.
- ➔ Taux consolidé de la dette des budgets annexes : 131 %, ce qui reste trop important. En effet, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de recette de fonctionnement. Un poids de la dette des budgets annexes (Port à Sec et surtout ANRU) encore trop lourd.

▪ Capacité de désendettement (en années) :

- ➔ Capacité de désendettement du budget principal : 6 années, elle est plus élevée que les années précédentes en raison de l'intégration de la dette ANRU, autrefois distincte. Elle demeure toutefois bien en deçà du seuil d'alerte.
- ➔ En données consolidées, capacité de désendettement : 7,06 années en dessous du seuil d'alerte.
- ➔ Capacité de désendettement qui est satisfaisante au regard des seuils d'alerte, mais dont l'augmentation cette année se justifie par la contraction de l'épargne brute et toujours d'un poids important des dettes ANRU et Port-à-Sec.



➤ La situation de la dette garantie par la Commune à la clôture de l'exercice 2025 :

EN CHIFFRES

↳ **Encours garanti au 31/12/2025 :**
71,64 M€
(-2,30 % par rapport à 2024)

↳ **Structure de l'encours garanti par bénéficiaire:**
Habitat du Nord : 25 %
Sté HLM Promocil : 75 %

↳ **Aucune nouvelle garantie depuis 2022**

RAPPEL :

La dette garantie est un engagement hors bilan. La Ville est sollicitée pour garantir des emprunts au profit d'organismes publics ou privés. Les garanties sont une forme d'intervention très fréquente des collectivités.

Ces garanties d'emprunt ne représentent qu'une dette potentielle. Elles ne coûtent rien tant que l'emprunteur honore ses engagements.





**EVOLUTION DES GARANTIES ACCORDEES
AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC**

	Capital initial garanti (M €)	CRD (M €) au 31/12/2025	Nombre de dossiers par taux de garantie
Société d'HLM Promocil	76,44	53,71	100%
TOTAL GARANTI	76,44	53,71	136

**EVOLUTION DES GARANTIES ACCORDEES
AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE**

	Capital initial garanti (M €)	CRD (M €) au 31/12/2025	Nombre de dossiers par taux de garantie
Habitat du Nord	23,53	17,92	100%
TOTAL GARANTI	23,53	17,92	24

▪ Respect des ratios prudentiels de la « Loi Galland » :

↳ **RATIO prudentiel n°1 :**

- Recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2025 : 18 millions d'euros.
- Capacité de la Commune à garantir : 9 millions d'euros
- Annuité 2025 : 4,28 M€
- Ratio n°1 respecté.

↳ **RATIO prudentiel n°2 :**

Habitat du nord	Annuités garanties au 31/12/25 par débiteur	Capacité de garantie de la Commune par tiers (en M€)
	898,7 K €	900 K €

- Ratio n°2 respecté puisque annuité garantie inférieure au seuil des 10 %.

↳ **RATIO prudentiel n°3 :**

- Ratio n°3 respecté.

RAPPEL :

Les garanties accordées aux personnes morales de droit privé (dispositions de la loi du 05/01/1988 dite « Loi GALLAND ») sont soumises pour leur octroi au respect de trois ratios prudentiels cumulatifs

Ratio prudentiel n°1 : « Règle du potentiel de garantie » :

La Commune ne peut pas garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement (articles L2252-1 et D1511-32 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ratio prudentiel n°2 : « Règle de division du risque » :

Aucun débiteur ne peut disposer d'une couverture excédant 10 % de la capacité à garantir de la Commune (articles L2252-1 et D1511-34 du CGCT).

Ratio prudentiel n°3 : « Règle du partage de risque » :

La part d'un emprunt susceptible d'être garanti par la Commune est fixée à 50 % du montant de l'emprunt (articles L2252-1 et D1511-35 du CGCT), avec 2 dérogations :

- 80 % maximum pour les opérations d'aménagement sous réserve des deux premiers ratios.
- 100 % pour les opérations d'aménagement situées dans les zones dites « tendues » caractérisées par un important déséquilibre entre l'offre et la demande de logements depuis 2013, mais aussi pour les opérations de construction, d'acquisition et d'amélioration des logements réalisées par des organismes HLM ou des SEM.

QUELQUES TEMPS FORTS DE 2025 :

FRESQUE



CORSO



RALLYE CHARLEMAGNE



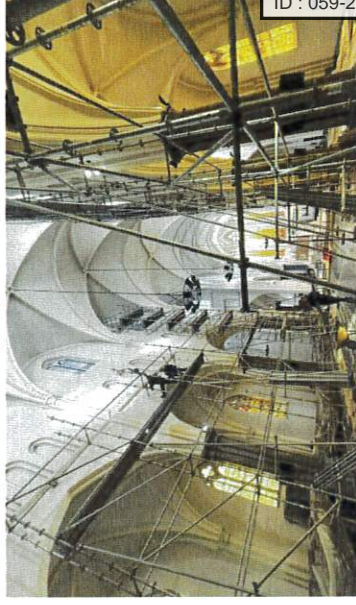
CHANTIER CITOYEN



LE MARCHÉ DE NOËL



TRAVAUX DE L'ÉGLISE



INAUGURATION STADE JEAN DAMIEN



REFECTION DES VOIRIES



CIRQUE



Eléments à retenir de la situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice :

Des niveaux d'épargne qui restent positifs.

Plusieurs éléments devront toutefois être pris en compte dans les analyses pour les exercices à venir :

- **Ralentissement du dynamisme des recettes** : pour la première fois depuis plusieurs années, la progression des bases fiscales ne compense plus la diminution des taux communaux d'imposition, ce qui entraîne une baisse des recettes.
 - **Réduction marquée du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**, dont la répartition relève des services de l'État (-36 % entre 2024 et 2025).
 - **Hausse importante des dépenses incompressibles**, notamment les cotisations d'assurance et les dépenses énergétiques.
 - **Augmentation du taux de la CNRACL**, accentuant la progression des charges de personnel.
 - **Volonté de maintenir l'offre de services à la population**, malgré ces contraintes, sans aucune réduction.
- **Endettement global maîtrisé** avec une capacité de désendettement très satisfaisante, même si le poids des budgets annexes reste encore trop élevé dans l'endettement total.
- **Taux de réalisation des investissements élevé en 2025**, porté par la poursuite des opérations déjà engagées et une volonté d'offrir aux habitants toutes les infrastructures nécessaires.
- **Fort dynamisme de recherche de financements**, illustrée par plus de 7 millions d'euros de subventions encaissées en 2025. Sur 2024 et 2025, près de 14,8 millions d'euros ont été perçus.
- **Un bilan budgétaire 2025 positif**, démontrant qu'il est possible de concilier rigueur financière et investissements ambitieux.

Perspectives et recommandations

Les dépenses de fonctionnement devront être contenues, et la recherche de financements devra être poursuivie pour l'ensemble des projets, qu'ils relèvent du fonctionnement ou de l'investissement. Il sera également nécessaire d'intégrer durablement la diminution de la fiscalité liée à la baisse des taux.

Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune



➤ Objectifs poursuivis par la Commune en 2026 :

➤ **Soutenir le dynamisme local sans compromettre les capacités d'actions futures de la Ville :**

La Commune entend poursuivre une politique équilibrée qui favorise à la fois :

- La poursuite de projets structurants renforçant l'attractivité du territoire,
- Le maintien et le renforcement des actions de proximité au service des habitants,
- La préservation d'une situation financière solide, dans un contexte général de rigueur budgétaire devenu permanent.

➤ **Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement :**

- Face aux hausses significatives de certaines prestations (énergie, matières premières, services externalisés...), la Ville sera vigilante à l'évolution de ces charges. L'objectif est de garantir la pérennité des services publics.
- Poursuivre et intensifier la mutualisation avec la CAMVS pour réaliser des économies d'échelle lorsque cela s'avère possible et pertinent.

➤ **Poursuivre et intensifier la recherche de financements :**

- La stratégie engagée ces dernières années, axée sur l'obtention de subventions et le partenariat avec les financeurs publics, sera renforcée. Des axes d'amélioration sont encore envisageables sur le financement d'actions en fonctionnement.
- Ne pas recourir à l'emprunt en 2026 et procéder au remboursement des prêts relais, conformément aux engagements pris.

➤ **Préserver un niveau d'épargne suffisant pour soutenir l'investissement**

- En absence d'emprunt, l'épargne constitue la principale source d'autofinancement des projets. Sa préservation, voire sa progression est une priorité.

3.1 Prospective - Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

➤ Evolution des ressources fiscales directes et indirectes

2026

- ✓ Une nouvelle baisse des taux d'imposition prévue sur 2026 : -0,5 %
La diminution du taux de taxe foncière ne pouvant se faire de manière différenciée, elle entraînera comme en 2025, une diminution proportionnelle sur chacun des 3 taux.
- ✓ Un grand nombre de démolitions rues « Gambetta » et de « de Bousnières » impacte à court terme les produits fiscaux à la baisse, étant entendu que les constructions futures viendront les compenser.
- ✓ Une revalorisation des bases fiscales attendue à hauteur de 0,8 % en 2026
Elle ne compensera pas l'effet de la baisse des taux
- ✓ Une fiscalité indirecte versée par l'agglomération qui n'évoluera pas en 2026.

2027 et suivantes

- ✓ Une baisse des taux d'imposition de 0,5 % qui se poursuivra après 2026 :
La revalorisation des bases fiscales reste influencée par des niveaux d'inflation qui s'essoufflent et par un indice des prix à la consommation qui se stabilise dans un contexte macroéconomique atone. Il faudra anticiper une possible baisse de produit fiscal sur les années à venir.
- La dynamique des constructions nouvelles devrait continuer à compenser partiellement les pertes de bases observées en 2026, même si la croissance des recettes fiscales demeure modérée en lien avec une croissance économique faible mais positive.
- ✓ Pour la fiscalité liée aux droits de mutation, une estimation prudente repose sur le produit réel observé en n-1. La baisse progressive des taux d'intérêt et le redressement de l'activité immobilière pourraient contribuer à une légère reprise du produit de ces droits à moyen terme, si les conditions de marché s'améliorent.

➤ Evolution des dotations :

2026

✓ Une Dotation Globale de Fonctionnement qui donnera la priorité une nouvelle fois à la péréquation. La Commune, de par sa typologie, bénéficie d'une forte péréquation.

Prévision budgétaire 2026 qui s'appuie :

- sur une stabilité de la Dotation Forfaitaire : 3,03 M €
- sur une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 4,82 M €
- sur une légère baisse de la Dotation Nationale de Péréquation : 187 K €

✓ Proposition de reconduction des dotations de compensation sur taxes locales au même niveau qu'en 2025, dans l'attente de l'état 1259

Recette attendue : 613 K €

✓ Fonds de péréquation intercommunal et communal :

Reconduction du montant de cette dotation au niveau de 2025 : 266 K €

✓ Participations attendues des partenaires :

Principaux partenaires sollicités :

- L'Etat et ses services (CAF notamment,...)
- La CAMVS
- Le Département
- La Région

Une enveloppe semblable à celle de 2025 sera proposée au budget.

- ✓ Une évolution de la DGF difficile à anticiper au-delà de 2026, au regard des objectifs de réduction du déficit public souhaité par le Gouvernement. Hypothèse prudente retenue pour l'actualisation de la prospective budgétaire à horizon 2026 : seule l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine est ajustée, les autres composantes de la DGF restent identiques à 2025.
- ✓ Anticipation difficile de l'évolution des dotations de compensation des taxes locales. Prospective incertaine puisque déterminée chaque année en fonction de l'état 1259 et des Projets de Loi de Finances.
- ✓ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
La stabilité de la ressource observée en 2025 devrait se prolonger en 2026 et 2027, dans un contexte national où l'enveloppe globale du FPIC n'est pas appelée à évoluer. La prospective retient donc une stabilité de la contribution et du reversement pour 2027, sauf modification réglementaire ultérieure.
- ✓ Participations financières des partenaires
 - L'enveloppe attribuée par les organismes partenaires, notamment la CAF, devrait rester **globalement stable en 2027**, en cohérence avec leur trajectoire budgétaire.
 - Il est proposé de **maintenir, pour les années suivantes, les prévisions de recettes au niveau de N-1**, tout en intégrant des ajustements au fil de l'eau en fonction :
 - des dossiers de subventions déposés,
 - des notifications reçues,
 - des éventuelles évolutions des critères d'attribution.

➤ Des autres recettes (produits des services, locations de biens immobiliers,...):

2026

✓ **Tarifification 2026 : stabilité et soutien au pouvoir d'achat**

Afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants face aux tensions économiques actuelles, la municipalité fait le choix de maintenir inchangés les tarifs des activités municipales en 2026. Les prévisions de recettes sont ainsi construites à partir des encaissements réels constatés en 2025.

✓ **Révision encadrée des produits locatifs**

Conformément aux pratiques nationales, les loyers, baux et autres produits seront ajustés en fonction de l'inflation anticipée et des indices de référence de l'INSEE.

2027 et suivantes

✓ Pas de hausse de tarification prévue à court et moyen terme.

✓ Tarification et prix de location des autres produits de gestion indexés sur l'inflation, comme en 2026.

➤ **Résultantes en recettes de fonctionnement**

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT											
(en M €)		2021	2022	2023	2024	2025(P)	2025@	2026(P)	2026(A)	2027(P)	Ecart 2021 - 2027
70 / 75	Produits d'exploitation (tarification et produits de gestion)	0,45	0,57	0,82	0,87	0,68	0,88	0,89	0,89	0,90	99,76%
	Fiscalité locale directe (impôts locaux)	5,36	5,59	5,81	6,02	6,16	5,90	6,20	5,90	5,90	10,07%
73	Fiscalité indirecte (fiscalité reversée par l'agglomération)	1,13	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,77%
	Autres fiscalité	0,52	0,59	0,25	0,25	0,44	0,47	0,25	0,25	0,25	-51,92%
	FPIC	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,00%
	Dotation Forfaitaire	3,08	3,07	3,05	3,05	3,05	3,03	3,05	3,03	3,06	-0,64%
	DSU	4,28	4,37	4,46	4,50	4,74	4,79	4,60	4,93	4,98	16,34%
	DNP	0,21	0,2	0,2	0,2	0,2	0,18	0,2	0,18	0,18	-14,29%
	Dotations de compensation	0,48	0,53	0,59	0,59	0,58	0,61	0,59	0,61	0,6	25,00%
	Participations CAF	0,31	0,34	0,32	0,32	0,28	0,31	0,32	0,28	0,29	-6,45%
	Autres participations	0,12	0,19	0,23	0,23	0,65	0,31	0,59	0,46	0,47	291,67%
	Recettes de fonctionnement	16,21	16,87	17,15	17,46	18,2	17,9	18,10	17,95	18,05	11,34%

R = réalisé / P = prévisionnel / A = prospective actualisée ROB 2026

✓ Les recettes de fonctionnement progressent de **11,34 % entre 2021 et 2027**.

Cette évolution résulte notamment de l'augmentation régulière de la Dotation de Solidarité Urbaine, ainsi que d'une démarche active visant à rechercher des financements auprès de partenaires tels que la CAF.

✓ Pour **2026**, une **stabilisation des recettes** est prévue, en particulier du fait du gel des dotations par l'État et du ralentissement du dynamisme des bases fiscales.

3.2 Prospective – hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement

➤ Des dépenses de fonctionnement des services à maîtriser :

2026

✓ Une enveloppe de 4,9 M€ est prévue au chapitre 011, représentant une diminution significative par rapport au compte administratif 2025.

Points d'attention pour l'élaboration du budget :

- **Énergie** : le renouvellement des contrats d'électricité et de gaz entraîne une baisse des tarifs forfaitaires. De plus, l'achèvement des travaux du centre administratif et le retour des services dans le bâtiment permettront de réduire les dépenses, le site *G. Sand* étant inoccupé plusieurs mois.
- **Optimisation des dépenses** : la mutualisation de certains achats avec la CAMVS, ainsi que la publication de marchés publics pour certaines catégories de dépenses, auront pour objectif de générer des économies.
- **Rationalisation des dépenses** par une analyse poussée de l'ensemble des postes.
- **Développement des procédures** de dématérialisation, sensibilisation aux économies...

2027 et suivantes

✓ Objectif pour 2027 et les années suivantes : stabiliser l'enveloppe du chapitre 011 à 5 M € maximum.


➤ **Bilan et évolution de la masse salariale:**

*Actions mises en place
ou poursuivies en
2025*

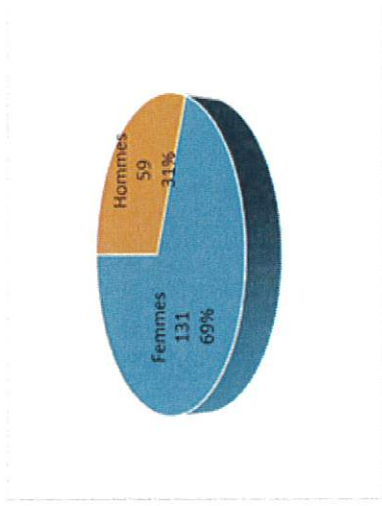
- ✓ Participation à la prévoyance à hauteur de 13,50 € mensuellement par agent souhaitant souscrire à compter du 01/01/2025.
- ✓ Mise en place de la monétisation pour le Compte Epargne Temps
- ✓ Instauration des cycles de travail permettant de travailler d'avantage et de bénéficier de jours de RTT supplémentaires.

Structure des effectifs et variation au 31/12/2025

190 agents

- 
 Dont 77 titulaires
 Dont 8 contractuels sur emplois permanents
 Dont 105 autres contrats

Evolution des effectifs par catégories d'emplois



Après un renforcement des équipes dans certains services, nécessaire pour répondre au service public rendu, les effectifs se stabilisent aujourd'hui.

✓ Départs enregistrés au cours de l'année 2025 : 19

- dont départs à la retraite : 5
- dont mutations au sein d'une autre collectivité ou administration ou démissions : 5
- dont apprentis : 4
- Fin de contrat : 5

✓ Arrivées enregistrées au cours de l'année 2024 : 11

- dont 2 mutations
- dont 6 contractuels
- dont 3 contrats d'apprentissage

✓ Autres contrats ayant fait varier les effectifs en 2025 : Recours à des emplois saisonniers en juillet et août pour le fonctionnement de
accueils de loisirs sans hébergement, la conduite du bateau Isara, le désherbage des rues de la commune « dispositif Green Team »

Répartition des agents par filière au 31/12/2025

Filières *	Nombre agents	Contractuels sur emplois permanents
Filières techniques	32	
Filière culturelle	1	2
Filière médico-sociale	2	
Filière administrative	33	6
Filière police municipale	6	
Filière animation	3	
Total	77	8

*uniquement les agents sur emplois permanents

Temps de travail

Concernant le temps de travail, l'évolution des cycles permet désormais aux agents, notamment ceux ayant des enfants scolarisés, de modifier leur cycle à chaque rentrée scolaire afin d'harmoniser leurs contraintes familiales et scolaires. Cette disposition sera reconduite annuellement à la même période. Cet aménagement est conditionné au respect du temps de travail légal et en tenant compte de la continuité du service public

**Rémunération brute moyenne,
régime indemnitaire, bonifications
indiciaires par catégorie et par
filière / heures supplémentaires /
Avantages en nature**

	Rémunération brute moyenne par ETP rémunéré et par catégorie	Régime indemnitaire* annuel par catégorie	Bonifications indiciaires annuelles par catégorie
Catégorie A	4 975,42 €	136 790,03	7 240,53
Catégorie B	2 909,32 €	93 852,79	7 387,97
Catégorie C	2 300,84 €	232 769,75	19 018,77

*IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) /CIA (Complément Indemnitaire Annuel) /ISFE (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement)

FILIERE	NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES	MONTANT BRUT EN €
FILIERE ADMINISTRATIVE	704,19	13 195,35 €
FILIERE SECURITE	929,66	24 293,40 €
FILIERE TECHNIQUE	2 677,32	58 277,20 €
FILIERE CULTURELLE	307,50	7 211,44 €
TOTAL	4 618,67	102 977,39

	2021	2022	2023	2024	2025
Logement conventions avec astreintes	20 057,14 €	21 960,11 €	27 304,07 €	15 079,40	15 184,58
Nombre d'agents concernés	10	10	9	8	10

	2021	2022	2023	2024	2025
Logement conventions avec astreintes	20 057,14 €	21 960,11 €	27 304,07 €	15 079,40	15 184,58
Nombre d'agents concernés	10	10	9	8	10

Etat annuel des indemnités d'élus au titre de l'année 2025

(Article L.2123-24-1-1 du CGCT)

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjours...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)
BOUDINA Malika	17 313,48	-	-
DIREZ Philippe	4 932,60	-	-
DUFOUR Stéphane	17 313,48	-	-
FLINOIS Marie-Catherine	17 313 ,48	-	-
GIGAREL Caroline	17 313,48	-	-
LARROQUE Antony	17 313,48	-	-
LARVOR Geneviève	17 313,48	-	-
MARTIN Olivier	4 932,60	-	-
VAN CAUWENBERGE Aude	17 313,48	-	-
VAN DEN BROECK David	17 313,48	-	-
WASTERLAIN Didier	17 313,48	-	-
WILMOTTE Stéphane	44 280,12	-	-

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

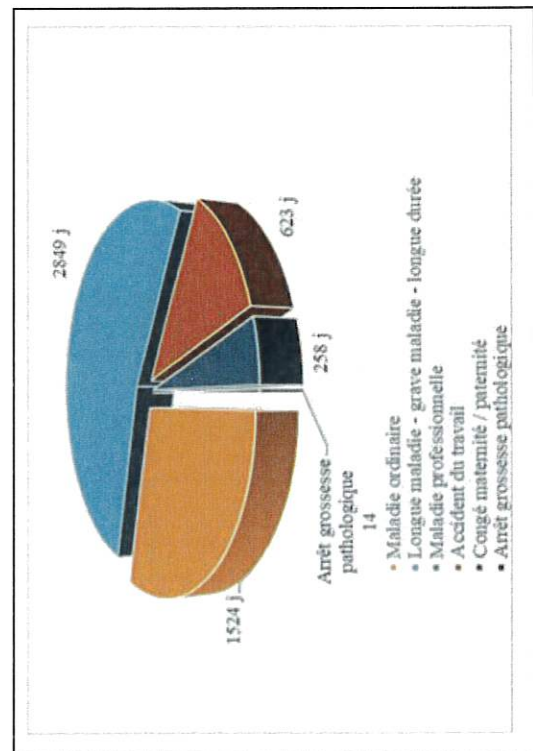
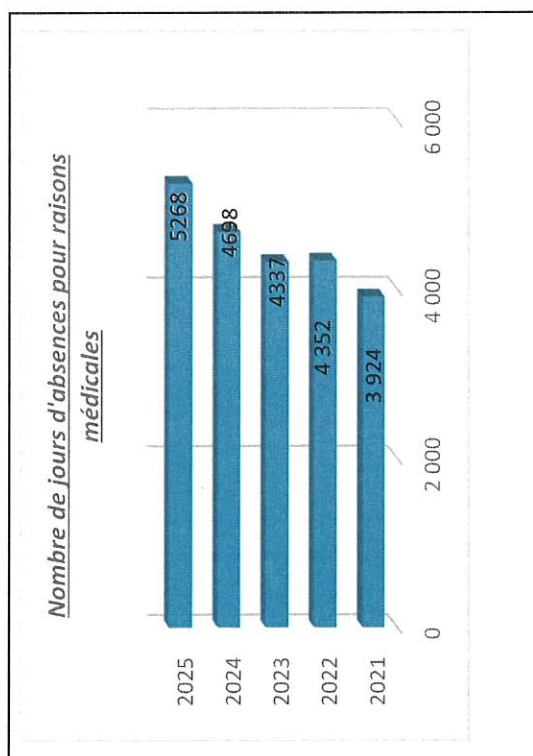
Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE

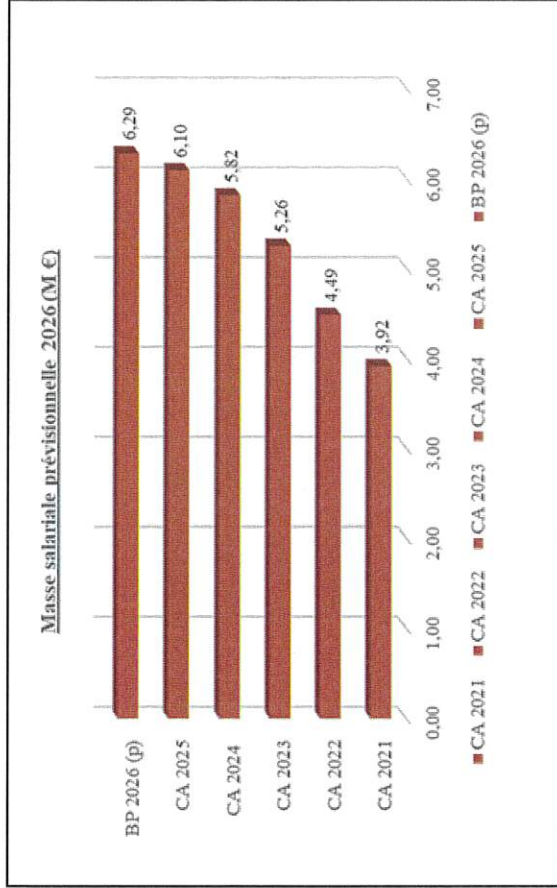


Prévention et absentéisme



- ✓ En 2025, le volume global de jours d'absence augmente, on observe toutefois :
- Une diminution des absences pour maladie ordinaire de 20 %
- Une augmentation importante des accidents du travail à hauteur de 63%, qui fera l'objet d'une attention particulière en 2026.

Masse salariale prévisionnelle 2026



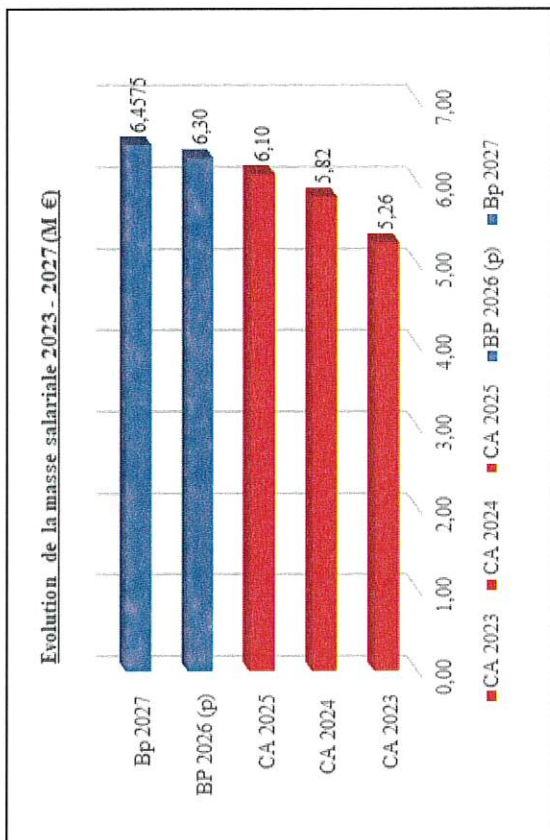
✓ Budget alloué au « personnel » pour 2026 : 6,2 M €.

Aucun recrutement n'est prévu pour l'exercice.

La hausse proposée de 3 % vise à couvrir l'évolution du GVT, l'augmentation des cotisations ainsi que les frais de formation que le CNFPT ne pourra plus prendre en charge en raison du plafonnement de sa cotisation inscrit dans la loi de finances.

L'objectif demeure la **maîtrise de la masse salariale**, même si la Commune présente un effectif inférieur à celui des collectivités de même strate — et même de strates inférieures. En effet, la masse salariale représente **42 % des charges de fonctionnement**, contre une moyenne d'environ **60 %** dans les collectivités du territoire.

Masse salariale prévisionnelle 2027



✓ Une hausse de 2 % prévue dans la prospective financière pour l'année 2027 :

L'objectif de maîtrise de la masse salariale prévue en 2026 sera poursuivi en 2027.

La Collectivité a renforcé une partie de ses services, pour répondre aux exigences et à la réglementation des process dans la fonction publique territoriale. La Commune ne s'interdit pas un recrutement si l'évolution du fonctionnement ou si les services offerts au public le justifie, mais il sera étudié au cas par cas.

➤ Des subventions et participations relativement stables

2026

✓ Associations : budget stable

Poursuite du soutien au tissu associatif local avec une enveloppe de l'ordre de 600 K €.

✓ Caisse des écoles : demande de subvention de 526 K€ :

En 2025, l'apurement de l'excédent a permis de garder le même niveau d'actions en versant une subvention de 225 K €. Pour 2026, il faudra verser une subvention plus importante pour maintenir le même niveau de services. Toutefois, à ce stade de la préparation budgétaire, il n'est pas admis que le montant demandé soit validé. Si une optimisation budgétaire permet de réduire le montant sollicité, cela sera étudié.

✓ CCAS : demande de subvention de 694 K€ :

En 2025, comme pour la Caisse des Ecoles, une volonté d'épurer l'excédent a permis à la Ville de verser une subvention moindre pour un même niveau d'accompagnement des administrés. En 2026, le constat est le même que pour la Caisse des Ecoles, et le même raisonnement sera poursuivi.

✓ Participation d'équilibre au budget annexe Port à Sec :

Recettes insuffisantes pour couvrir les charges et notamment la dette. Versement d'une participation d'équilibre justifiée par le coût des investissements : estimation du déficit 2026 : 370 K €. Autre point qui pourra entraîner des modifications au cours de l'exercice : la cession de l'équipement au cours de l'exercice.

✓ Enveloppe de subventions aux associations qui devrait être stable pour 2027 et les années suivantes.

✓ Subventions Caisse des Ecoles et CCAS qui seront ajustées en fonction des besoins.

Soutien reconduit aussi bien pour le CCAS que la Caisse des Ecoles.

Maintien d'un même niveau de services rendus. Toutefois, l'objectif sera, comme pour la Ville, d'optimiser les dépenses pour ne pas augmenter chaque année le montant des subventions.

➤ Les autres dépenses de fonctionnement

✓ Impact des charges financières

Baisse des charges financières des emprunts à taux fixes liée à la non-contraction d'emprunt en 2025. Pour les prêts à taux variables, on note que les indicateurs tels le « livret A » ou « l'Euribor » restent stables. Il n'est pas prévu de baisse des taux en 2026. Toutefois, une réunion de la Banque Centrale Européenne relative à la prochaine baisse des taux anticipée est prévue le 29 avril 2026.

Il faudra prendre en compte dans l'élaboration du budget 2026 :

- la ligne de trésorerie qui sera renouvelée, probablement à hauteur de 2 M €
- remboursement des prêts relais courant 2026, conformément à nos engagements.

2026

2027 et suivantes

✓ Des charges financières qui devraient diminuer sur 2027

Une baisse des charges financières qui devrait se poursuivre. Toutefois, la commune ne s'interdit pas d'avoir recours à une manière raisonnée, sur les années à venir, eu égard aux efforts de désendettement menés depuis 2020.

➤ **Résultantes en dépenses de fonctionnement**

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
(en M €)		2021	2022	2023	2024	2025(P)	2025@	2026(P)	2026(A)	2027(P)	Ecart 2021 - 2027
011	Charges de fonctionnement courant	4,78	4,83	4,73	4,78	5,20	5,90	5,00	4,90	4,95	3,54%
012	Personnels	3,92	4,50	5,29	5,82	5,96	6,10	6,06	6,28	6,44	64,21%
	Autres charges de gestion	0,26	0,29	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	15,38%
	Participation d'équilibre	1,91	1,54	1,6	0,45	0,45	0,37	0	0,37	0	-100,00%
65	Subventions de fonctionnement CCAS et Caisse des Ecoles	0,62	0,71	0,69	0,82	0,7	0,5	0,7	1,2	1,2	93,55%
	Subventions associations	0,62	0,75	0,88	0,88	0,8	1,01	0,8	0,6	0,6	-3,23%
66	Intérêts de la dette	0,73	0,67	0,7	0,76	0,8	0,82	0,7	0,83	0,54	-26,03%
	Dépenses de fonctionnement	12,84	13,29	14,19	13,81	14,21	15,00	13,56	14,48	14,03	9,24%

$R = \text{réalisé} / P = \text{prévisionnel} / A = \text{prospective actualisée ROB 2026}$

✓ 2021 – 2026 : Evolution des dépenses justifiée par l'ouverture de services nouveaux au profit de la population :

- Création d'une police municipale, garderies, crèches,
- Mesures gouvernementales de revalorisation des carrières des agents, qui s'imposent aux collectivités
- Augmentation du point d'indice à 2 reprises
- Explosion des prix à la consommation : fluides, énergie, assurances, qui s'imposent également aux collectivités.
- Un fort soutien au tissu associatif

✓ Pour 2027 : Stabilisation de l'enveloppe de dépenses de fonctionnement.

3.3 Prospective - orientations en matière de recettes d'investissement

➤ Les orientations en matière de dette et d'emprunt :



- ➔ Remboursement du capital de la dette en 2025 : 2,55 M€
- ➔ Pour mémoire, dette liée à l'ANRU intégrée au budget principal
- ➔ Clôture du budget annexe Port à Sec à prévoir en fin d'année après cession, et transfert de la dette sur le budget principal.
- ➔ Remboursement des prêts relais de 4,5 M€ souscrits en 2024, conformément aux engagements pris.

Impact de la clôture du budget annexe Port à Sec et du transfert sur le budget principal :

- Un volume de crédits au budget principal plus important
- Une capacité de désendettement et un taux d'endettement qui vont se détériorer sur le budget principal. Aucune incidence en données consolidées

- ➔ En recettes, pas de recours à l'emprunt prévu en 2026.

↳ Renouvellement prévu de la ligne de trésorerie afin de procéder aux décaissements prévus, dans l'attente de la perception des subventions notifiées.

Pour rappel, les subventions sont versées, pour la plupart d'entre elles, de la manière suivante :

- Une avance de l'ordre de 30 % au commencement des travaux (pas d'acompte possible pour les travaux de l'Eglise)
- Des acomptes intermédiaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et sur présentation des factures acquittées
- Le solde de l'ordre de 20 % en fin d'opération, lorsque les travaux sont intégralement terminés et payés.

La Commune doit donc avancer et porter la trésorerie avant de percevoir les subventions, raison pour laquelle les lignes de trésorerie existantes et sont indispensables pour assurer une gestion correcte des encaissements et décaissements.

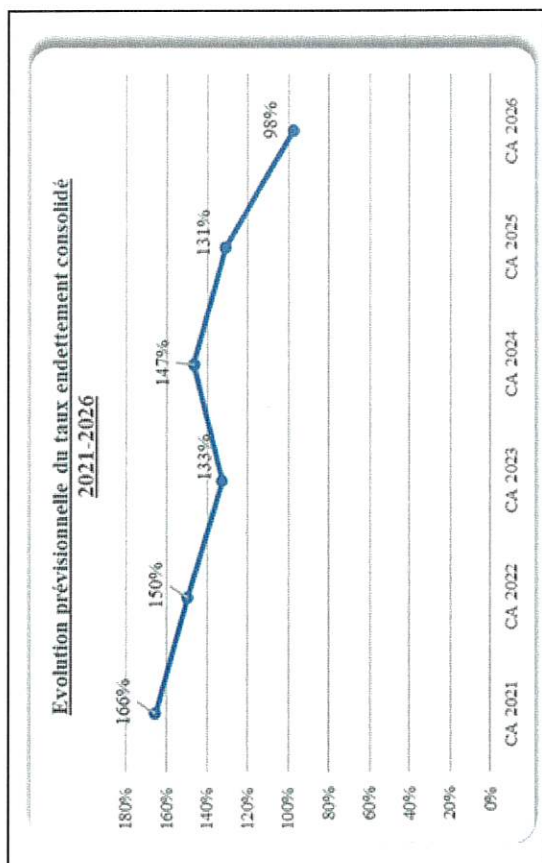
↳ Caractéristiques de cette ligne de trésorerie le cas échéant :

- Remboursement de la ligne de trésorerie actuelle (mai 2026) et sollicitation d'une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros.
- Taux d'intérêts des lignes de trésorerie : à titre indicatif : Indexation sur l'EURIBOR⁴ ou ESTER⁵ + une marge de l'établissement sur 12 mois.
- Période de remboursement : Remboursement prévu en une ou plusieurs fois dans l'année.
- Plusieurs établissements bancaires seront consultés

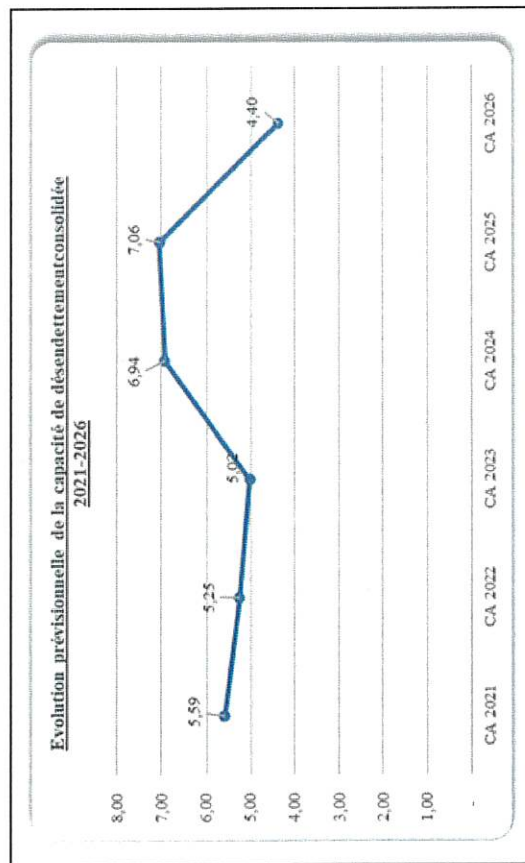
⁴ Le taux Euribor est un taux d'intérêt moyen auquel un grand nombre de banques européennes se réfèrent pour prêter en euros. Actuellement taux Euribor : 2,31 %

⁵ Le taux à court terme de la zone euro (ESTER) est un taux d'intérêt de référence qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqués par les banques de la zone euro. Il est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne. Actuellement taux ESTER : 1,93 %.

• Ratios et indicateurs prévisionnels d'endettement à fin 2026 :



- ↳ Taux d'endettement consolidé à fin 2025 : 131 %, ce qui s'explique par l'enregistrement du prêt-relais pour la rénovation de l'église.
- ↳ Pour 2026, taux prévisionnel consolidé attendu de 98 % si aucun emprunt n'est contracté et que la dynamique de recherche active de recettes de fonctionnement se poursuit.



- ↳ 7,06 ans en données consolidées fin 2025
- ↳ Pour 2026, capacité de désendettement prévisionnelle attendue 4,4 ans. Une baisse liée au remboursement des prêts relais donc de diminution de l'encours de la dette.
- ↳ Ratio qui reste très satisfaisant : seuil d'alerte à 11 ans.

• Prospective en matière de recours à l'emprunt fin 2026 :

↳ **Renouvellement du recours à une ligne de trésorerie pour assurer momentanément des besoins en trésorerie court terme :**

Comme évoqué précédemment, les subventions sont versées sur présentation de factures acquittées, ce qui suppose des décaissements avant encaissement de trésorerie.

Montant prévisionnel de la ligne de trésorerie : 2 millions d'euros, sur la base de critères semblables à la ligne de trésorerie actuelle, à savoir :

- Taux d'intérêts des lignes de trésorerie : à titre indicatif : Indexation sur l'EURIBOR ou ESTER + une marge de l'établissement sur 12 mois.
- Période de remboursement : Remboursement prévu en une ou plusieurs fois dans l'année.
- Plusieurs établissements bancaires seront consultés

↳ **Remboursement en 2026 du prêt relais de 4,5 M € contracté en 2024, conformément aux clauses contractuelles.**

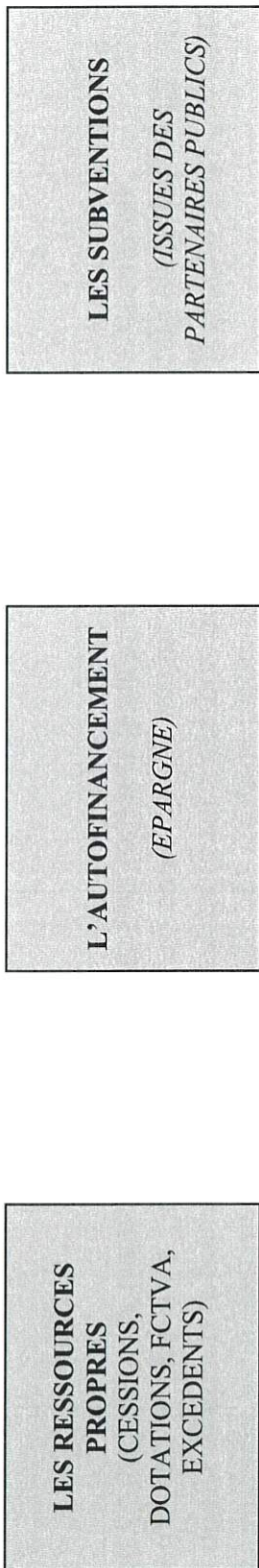
Prospective en matière de recours à l'emprunt au-delà de 2026 :

↳ **Au-delà de 2026, la commune pourrait envisager de recourir à l'emprunt pour le financement d'une partie de ses investissements.**

La stratégie envisagée est la suivante :

- Se maintenir au niveau du ratio d'endettement des villes de même strate ;
- Toujours rembourser plus que le montant emprunté sur l'exercice afin de poursuivre la réduction de l'encours de dette,
- Considérer le recours à l'emprunt comme un complément venant finaliser l'enveloppe de financement, et non comme une source principale de financement. La priorité sera toujours donnée aux recherches de subventions.

➤ **Des recettes d'investissement qui s'appuieront encore sur le subventionnement :**



• Les ressources propres :

✓ FCTVA :

➔ Une recette qui résultera directement du volume d'investissement réalisé en N-1 :

	2024	2025	2026	2027
Budget investi*	18,55 M	15,83 M	7,49 M	
FCTVA attendu		2,62 M	2,6 M	1,22 M

*Dépenses d'investissement du Port à Sec non retenues puisque budget SPIC en HT avec récupération de droit commun de TVA.

➔ FCTVA⁶ 2026, calculé sur le volume des investissements éligibles de 2025 : de l'ordre de 2,6 millions d'euros pour le budget principal. La loi de Finances a inscrit que le FCTVA en fonctionnement ne portera que sur les dépenses « informatiques et nuages ».

➔ Sur la base du plan pluriannuel d'investissement établi, recette estimée à 1,22 M € pour l'année 2027.

⁶ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

• Les subventions d'équipement :

- ↳ Inscription au budget primitif des seules subventions certaines, c'est-à-dire notifiées ou avec promesse d'accord :
- ↳ Subventions encaissées sur l'enveloppe globale notifiée à la Commune : 17 millions d'euros
- ↳ Subventions à inscrire au titre de l'exercice 2026 : 0,9 million d'euros
- ↳ Subventions restant à encaisser sur 2026 et 2027 : 6,63 millions d'euros
- ↳ Problématique des subventions : encaissement qui se fait pendant et après réalisation des travaux, sur factures acquittées.

Difficulté pour la Commune d'assurer un portage de trésorerie aussi important en attendant de percevoir ces subventions, ce qui justifie le recours aux lignes de trésorerie.

Projets / financeurs	Enveloppe sollicitée	Enveloppe notifiée	Inscriptions budgétaires	Subventions encaissées	Inscriptions DM	Inscription budgétaire 2026	Solde à encaisser
Maison Quartier Bois du Quesnoy							
DPV Etat 2022	522 493,00	522 493,00	522 493,00	404 200,59		0,00	118 292,41
CAF	275 000,00	275 000,00	275 000,00	100 000,00		0,00	175 000,00
DPV Etat 2021	200 000,00	200 000,00	200 000,00	60 000,00		0,00	140 000,00
DPV Etat 2023	437 506,00	437 506,00	437 506,00	231 251,80		0,00	206 254,20
Total financement Maison de quartier Bois du Quesnoy	1 434 999,00	1 434 999,00	1 434 999,00	795 452,39	0,00	0,00	639 546,61
Chapelle St Eloi							
FEDER Région	605 495,00	523 718,62	523 718,62	523 718,62			0,00
DRAC	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00			0,00
Total financement Chapelle St Eloi	905 495,00	823 718,62	823 718,62	823 718,62	0,00	0,00	0,00
Rénovation Centre Culturel Schumann							
PTS 2023 Département	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00			0,00
Fonds vert Etat - (abords)	540 000,00	540 000,00	0,00	0,00		540 000,00	
PTS 2024 Département (abords)	212 612,00	250 000,00	250 000,00	125 000,00		0,00	125 000,00
Région - culture	40 266,00	40 266,00	40 266,00	0,00		0,00	40 266,00
Région PACTE SAT II	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00			0,00
DSIL 2024	388 517,00	388 517,00		220 638,80	388 517,00		167 878,20
Total financement Rénovation du Centre Culturel	2 681 395,00	2 718 783,00	1 790 266,00	1 845 638,80	388 517,00	540 000,00	388 517,00
Stade Jean Damien							
Dotation PACTE SAT II	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00			0,00
Région	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			0,00
Fonds vert	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00			0,00
PTS Département	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00			0,00
FNADT 2023- Etat	308 953,00	308 953,00	308 953,00	308 953,00		0,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE



Agence Nationale du Sport (ANS)	400 000,00	400 000,00	400 000,00	261 079,32	0,00	138 920,68
Agglomération	3 366 461,91	3 366 461,91	3 366 461,91	3 366 431,91	0,00	0,00
Total financement Stade Jean Damien	11 330 414,91	11 330 414,91	11 330 414,91	11 191 464,23	0,00	138 920,68
Rénovation église						
FNADT - Etat	2 111 056,00	2 111 056,00	0,00	0,00	0,00	2 111 056,00
Département	250 000,00	250 000,00	250 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
Agglomération	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	480 000,00	0,00	720 000,00
Total financement rénovation église	3 561 056,00	3 561 056,00	250 000,00	605 000,00	0,00	2 956 056,00
Groupe scolaire Deniès-Les Roses						
DSIL Etat 2022	654 056,00	654 056,00	654 056,00	196 216,80	0,00	457 839,20
Fonds vert	250 432,00	250 432,00	250 432,00	117 903,39	0,00	132 528,61
Agglomération	300 000,00	300 000,00	300 000,00	120 000,00	0,00	180 000,00
Total financement Groupe Scolaire Deniès-Les-Roses	1 204 488,00	1 204 488,00	1 204 488,00	434 120,19	0,00	770 367,81
Création plateau multi-sport						
ANS	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
Total financement plateau multi-sport	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	0,00	
Réhabilitation école Fontaine						
DPV Etat	353 491,31	353 491,31	353 491,31	353 491,31		
DSIL Etat	179 981,00	179 981,00	179 981,00	179 981,00		

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE



40

<i>Fonds spécial de relance</i>	132 630,00	132 630,00	132 630,00	132 630,00	132 630,00		
Total financement réhabilitation Ecole Fontaine	666 102,31	666 102,31	666 102,31	666 102,31	666 102,31	0,00	0,00
Réhabilitation stade Dembiermont							
<i>PTS Département</i>	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
<i>Agence Nationale du Sport</i>	208 000,00	208 000,00	208 000,00	208 000,00	208 000,00		
<i>DPV 2019 Etat</i>	288 848,00	288 848,00	288 848,00	288 848,00	288 848,00		
<i>Fafa</i>	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
Total financement réhabilitation stade Dembiermont	871 848,00	871 848,00	871 848,00	871 848,00	871 848,00	0,00	0,00
Rénovation Mairie - Ecuries							
<i>DPV 2024 Ecuries</i>	115 693,50	115 693,50	115 693,50	115 693,50	34 708,05	0,00	80 985,45
<i>DPV 2024 Mairie</i>	269 951,50	269 951,50	269 951,50	269 951,50	80 985,45	0,00	188 966,05
<i>DETR 2019</i>	13 352,49	13 352,49	13 352,49	13 352,49		0,00	13 352,49
Total financement rénovation Mairie-Ecuries	398 997,49	398 997,49	398 997,49	398 997,49	115 693,50	0,00	283 303,99
Autres subventions							
<i>FIPD - vidéoprotection</i>	53 877,00	53 877,00	53 877,00	53 877,00	53 877,00		
<i>FIPD – vidéoprotection</i>	23 940,00	23 940,00	23 940,00	23 940,00	7 182,00	0,00	
<i>FIPD – sécurisation des établissements scolaires</i>	19 447,00	16 162,00	16 162,00	16 162,00	16 162,00		
<i>DETR Etat – accessibilité bibliothèque</i>	73 770,00	73 770,00	73 770,00	73 770,00	22 131,00	0,00	
<i>DSIL 2021 – collège Périer</i>	160 272,00	160 272,00	160 272,00	160 272,00	160 272,00		

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

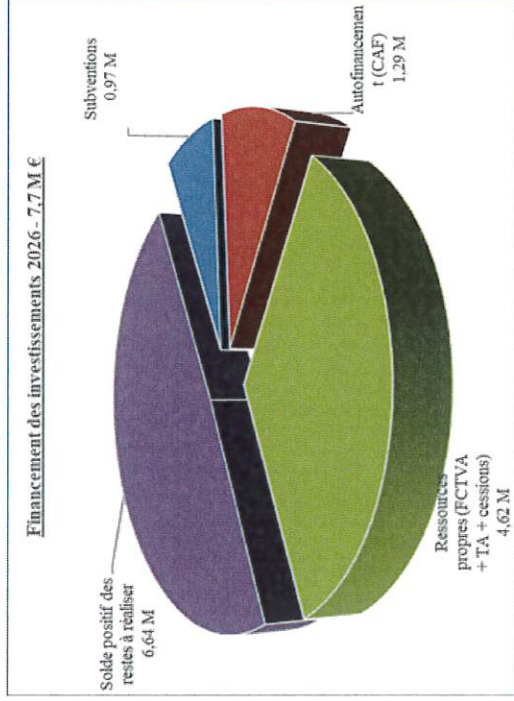
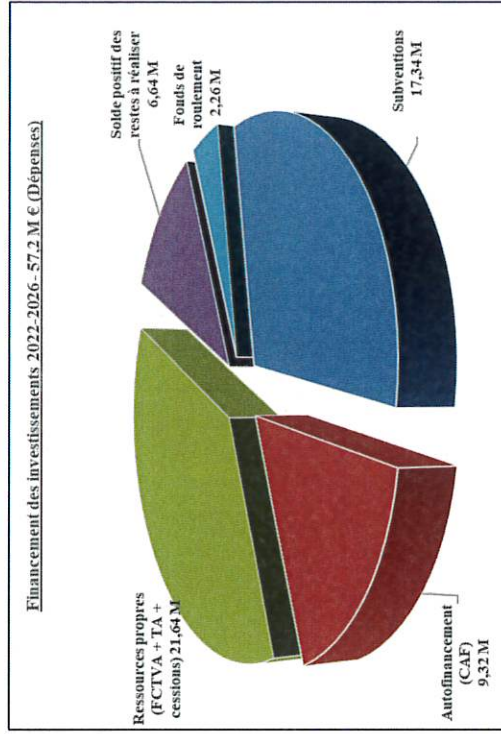
ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE



vendeur ou objet de la vente	adresse du bien	Nature Opération	Acquisitions	Cessions
Promocil	Terrains rue de Boussières Périmètres BA/BB et CC	cession terrain		1 €
Promocil	Terrains avenue Gambetta	cession terrain		1 €
Monsieur Puche	Rue de l'Abattoir	cession bâtiment		12 750 €
Monsieur Auguet	50 rue Jules Campagne	cession habitation		20 000 €
Monsieur Becquet	3 Place du Général de Gaulle	cession bâtiment		60 000 €
Monsieur Moisson	142 bis rue de Boussières	cession habitation		10 000 €
Firmament Gestion	Boulevard Cockerill	cession terrains		1 900 000 €

→ Pour 2027, pas de projet de cession actuellement.

➤ Synthèse financement prévisionnel 2026 et années suivantes :



L'excédent de capacité de financement dégagé : 5,8 M€ est destiné à couvrir le remboursement de la dette et le remboursement du prêt-relais conformément aux engagements.

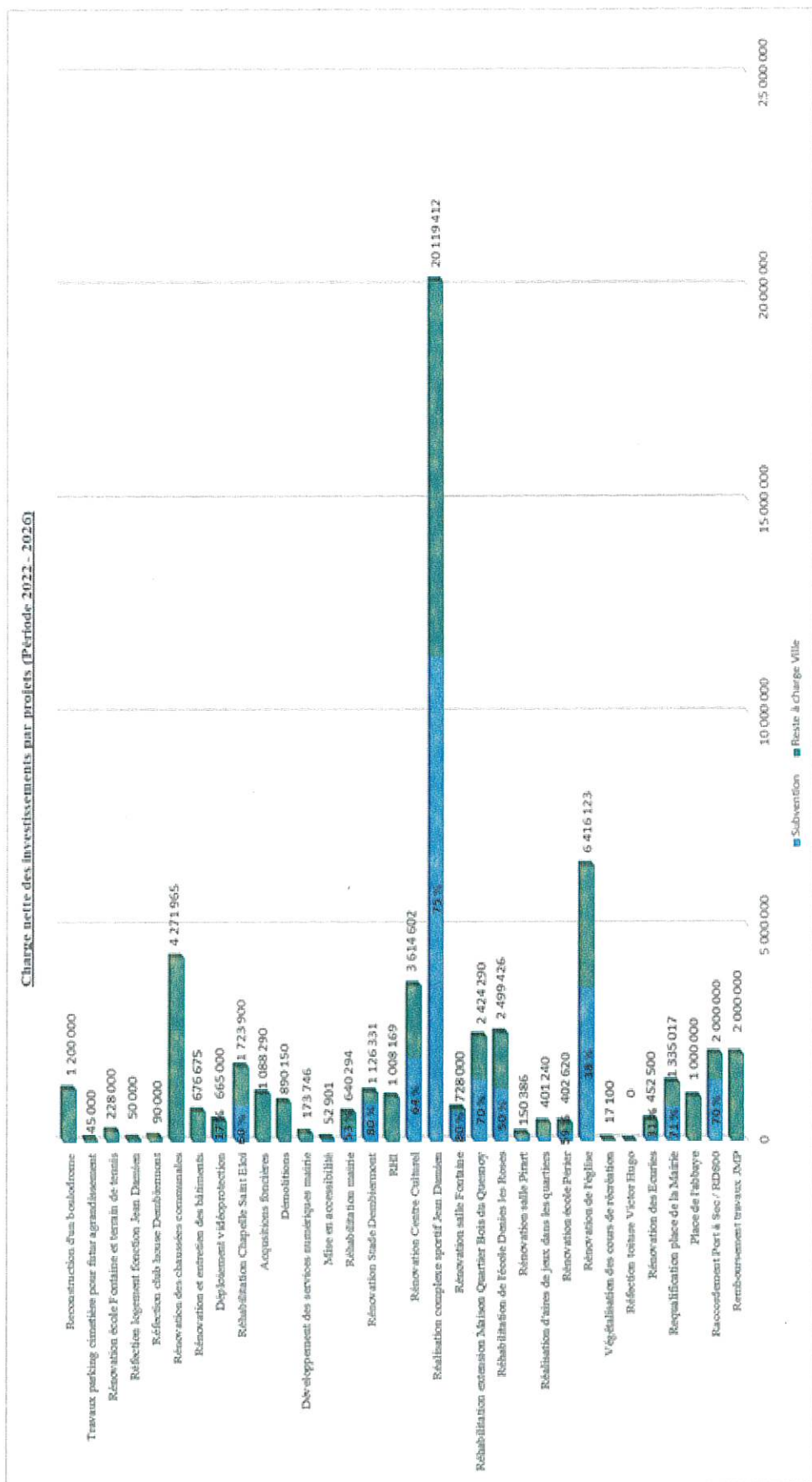
- ➔ 2026 : Financement des investissements qui s'appuie sur une part importante de subventions d'équipement (Postes « subventions » et « solde des restes à réaliser » puisqu'il s'agit de subventions reportées des exercices précédents devant faire l'objet d'un encaissement)
- ➔ 2022 – 2026 : Depuis 2022, 17,7 M d'euros ont été encaissés et 6,6 M figurent en restes à réaliser (subventions notifiées et versées en fonction de l'avancée des travaux), cela témoigne de la capacité à conditionner les investissements en fonction des financements mobilisables.



3.4 Prospective - orientations en matière de dépenses d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement pluriannuelles :

Ci-dessous détail des investissements avec part subventionnée.



➔ Dépenses d'investissement actualisées sur la période 2022 – 2026: 57,2 M €

Part des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 :

N°AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP2022.01	5 ans	Rénovation des chaussées communales (AP initiale)	6 000 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	4 271 964,80	267 026,04	1 260 810,15	1 186 061,61	967 067,00	591 000,00	
AP2023.01	4 ans	Entretien des bâtiments communaux (AP initiale)	1 200 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	676 675,51	0,00	271 926,88	217 365,63	34 383,00	153 000,00	
AP2022.03	5 ans	Déploiement vidéoprotection	736 200,00	256 200,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	
	4 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	462 395,85	170 856,00	200 123,85	41 808,00	49 608,00	0,00	
AP2022.05	5 ans	Acquisition foncière (AP initiale)	850 000,00	450 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	1 088 289,70	11 719,11	191 390,69	246 844,90	0,00	638 335,00	
AP2022.06	5 ans	Démolitions hors RHI (AP initiale)	1 617 000,00	217 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	890 149,20	0,00	0,00	61 991,20	302 284,00	525 874,00	
AP2022.07	5 ans	Développement numérique services mairie (AP initiale)	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	123 746,27	18 812,96	41 556,15	62 156,76	1 220,40	0,00	
AP2022.08	3 ans	Rénovation du Centre culturel (AP initiale)	772 455,00	51 600,00	360 428,00	360 427,00			
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	3 614 602,28	35 899,20	206 214,32	1 968 502,76	1 393 797,45	10 188,55	
AP2022.09	3 ans	Transformation de l'Abbaye (AP initiale)	2 544 000,00	84 000,00	360 000,00	2 100 000,00			
	6 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	1 000 000,00	5 760,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	794 240,00
AP2022.10	5 ans	Réalisation complexe sportif Jean Damien (AP initiale)	13 056 000,00	360 000,00	1 282 440,00	1 630 510,00	4 891 525,00	4 891 525,00	
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	20 119 412,16	208 153,20	1 108 390,76	10 452 374,62	7 850 493,58	500 000,00	
AP2022.11	3 ans	Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy (AP initiale)	783 740,00	42 000,00	370 870,00	370 870,00			
	5 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	2 424 290,87	11 012,74	12 818,04	266 038,49	1 620 721,60	513 700,00	
AP2022.12	4 ans	Rénovation école Denies Les Roses (AP initiale)	1 920 000,00	42 000,00	626 000,00	626 000,00	626 000,00		
	6 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	2 499 426,02	34 644,00	17 412,00	294 712,73	1 695 623,29	457 034,00	240 597,37
AP2023.02	3 ans	Rénovation de l'Eglise (AP initiale)	1 500 000,00	200 000,00	1 000 000,00	300 000,00			
	8 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	6 416 123,55		14 172,00	89 153,57	221 759,98	1 561 064,00	1 509 988,00
AP2024.01	2 ans	Rénovation de la mairie (AP initiale)	750 000,00			300 000,00	450 000,00		
	3 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	638 211,55			18 279,73	470 577,79	149 354,03	
AP2025.01	2 ans	Raccordement RD800 au Port à Sec	2 000 000,00				800 000,00	1 200 000,00	
	4 ans	Réalisé 2025/actualisation 2026	2 000 000,00				0,00	50 000,00	1 100 000,00

Création d'une nouvelle AP :

N°AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP2026.01	2 ans	Boulodrome	1 200 000,00					150 000,00	1 050 000,00

Opérations d'Equipements 2026

N° Opération	Libellé de l'opération	Arbitrage
OP22.05	Opération RHI	455 740,00
OP22.05	Logement JD	27 050,00
OP22.06	Réfection toiture Ecole Victor Hugo	0,00
OP22.07	Rénovation Salle Fontaine / école Fontaine + terrain tennis	134 400,00
	Rénovation Ecuries	301 646,67
	Hangar ST	0,00
	Travaux parking cimetières	45 000,00
	Clôture autour des salles de sport	0,00
OP22.08	Rénovation école Pérrier (accessibilité + acoustique)	0,00
OP22.09	Rénovation sol Salle Pirart	0,00
OP22.10	Sécurisation des établissements scolaires	0,00
OP22.11	Etudes pôle Gare	
OP23.01	Requalification place de la mairie	903 344,67
	TOTAL OPERATIONS 2026	1 867 181,33

Chapitres	Libellé de l'opération	Investissement 2026
20	Etudes pour futurs projets	150 000,0
21	Crédits des services pour investissements courants	350 000,0
	TOTAL 2026	500 000,0

➤ **Enveloppe d'investissement pour l'exercice 2026 : 7,76 M€**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

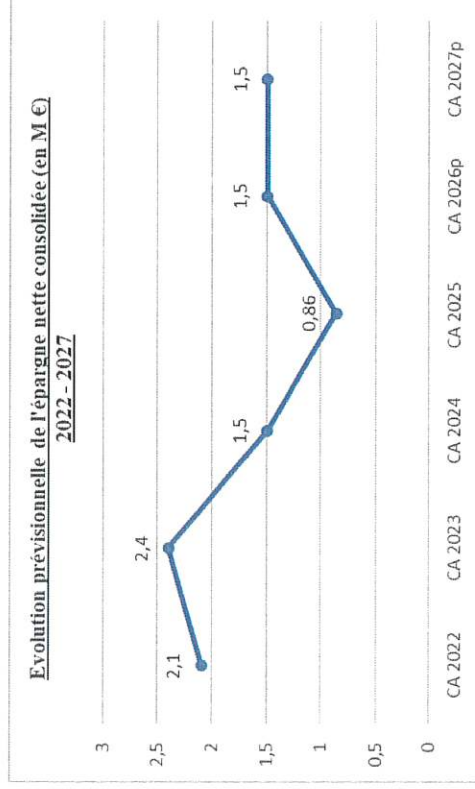
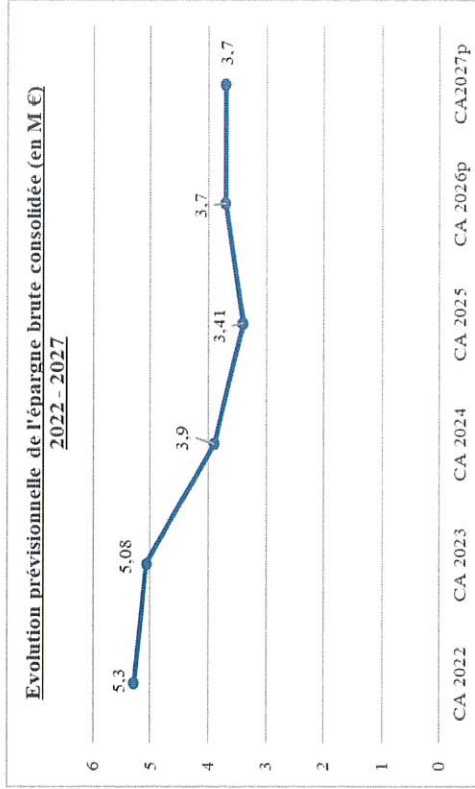


ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE

Éléments financiers de la prospective 2022 - 2027



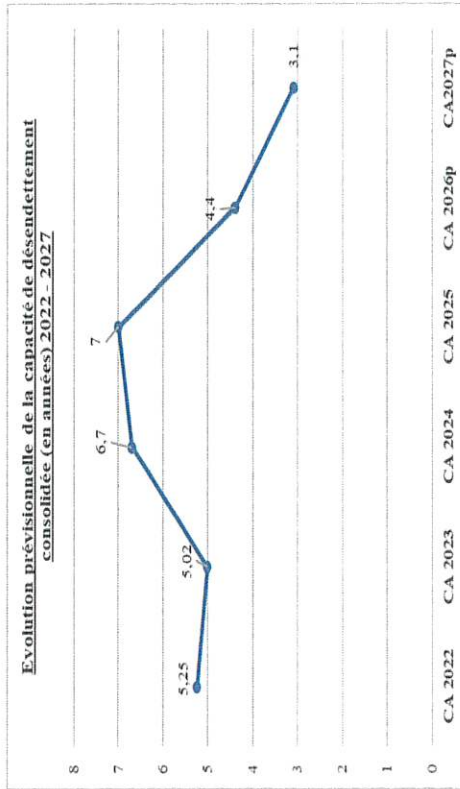
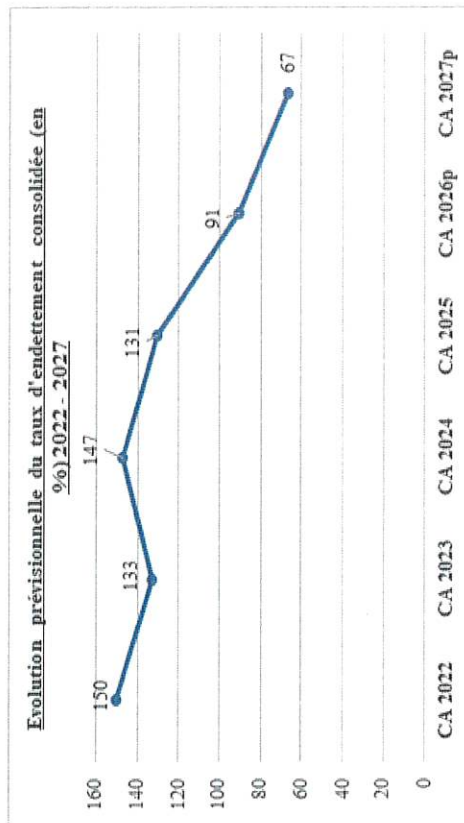
4.1 Evolution pluriannuelle des niveaux d'épargne



► Les niveaux d'épargne ont diminué en 2025 en raison :

- de la hausse des prix liée à l'inflation
- d'une augmentation de certaines charges incompressibles telles que les assurances par exemple
- d'une politique d'investissement ambitieuse, qui réduit mécaniquement les ratios tout en restant nettement en dessous des seuils d'alerte

4.2 Evolution pluriannuelle des ratios d'endettement



➤ Mise en œuvre d'une prospective financière cohérente, laissant place à une poursuite du désendettement de la commune :

- Une capacité à se désendetter qui sera revue à la baisse dès le remboursement des prêts relais et d'une partie des emprunts du Port à sec dès la vente
- L'objectif d'un endettement qui sera à fin 2026, quasiment au niveau de la moyenne de la strate.

Stratégie et plan d'action

PORT A SEC

✓ Le 18 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la cession du Port à Sec ainsi que les terrains et voiries attenants au profit de 4 investisseurs : Messieurs PIOLA, LECAT, FERRIER et HOUART pour un montant de 4 000 000 € HT.

La vente devrait avoir lieu courant 2026

✓ Rappel :

↳ En 2018, information donnée en conseil municipal d'un équilibre financier assuré pour le Port à Sec.

Or à ce jour, budget structurellement déficitaire.

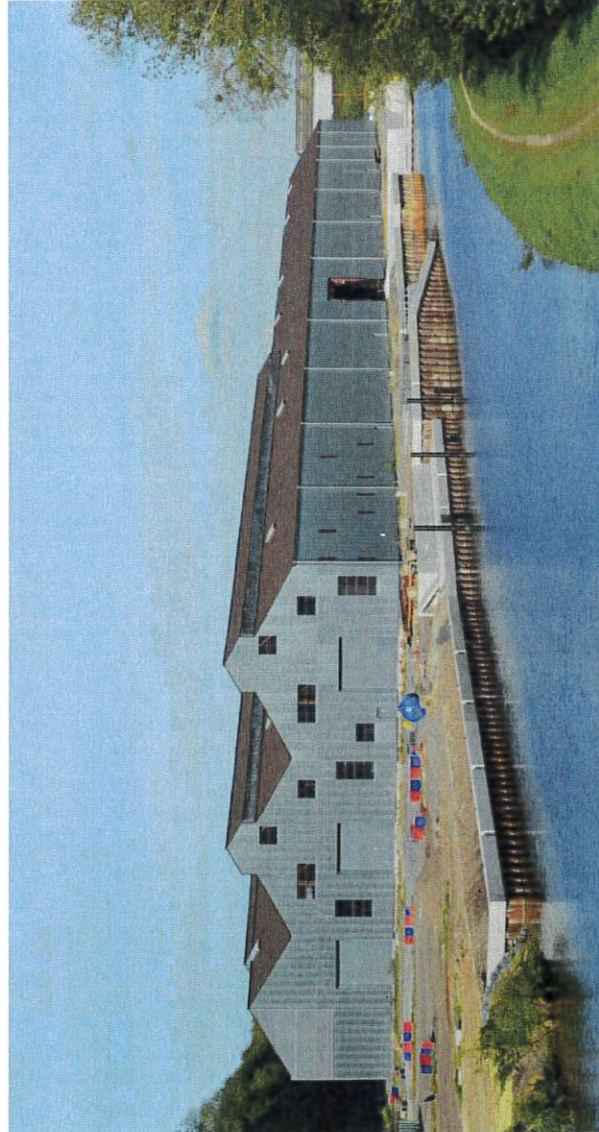
↳ Equipement surdimensionné par rapport au besoin de stationnement et d'entretien des bateaux.

↳ Activité redirigée vers la logistique et le stockage : halls actuellement loués, mais diverses problématiques se posent régulièrement :

- Sols qui ne sont pas stables
- Equipement électrique réalisé pour fonctionner avec un seul locataire / difficulté de division sans investissement onéreux
- Cloisonnement des halls

➤ **Bilan 2025 (principaux chiffres) :**

Charges	Montants en €	Produits	Montants en €
Dépenses courantes	21 044,21	Loyers	264 907,02
Charges financières	109 359,90		
Remboursement de la dette en capital	469 675,79		
Dépenses d'investissement	0		
TOTAL CHARGES	600 079,90	TOTAL PRODUITS	264 907,02
		<i>Déficit 2025</i>	<i>436 734,61</i>



➤ **Prévisions 2026** (basées sur une activité annuelle, sans tenir compte de la cession qui interviendra au cours de l'année et qui nécessitera des ajustements) :

		2026	
Charges	Montants en €	Produits	Montants en €
Dépenses courantes	35 000,00	Loyers	238 136,56
Charges financières	128 006,00		
Remboursement de la dette en capital	475 962,00		
Dépenses d'investissement	5 000,00		
TOTAL CHARGES	638 968,00	TOTAL PRODUITS	238 136,56
		<i>Déficit prévisionnel 2026</i>	<i>400 831,44</i>

➔ Principales dépenses de l'exercice à venir : le remboursement de la dette

➔ Principales ressources 2026 : Loyers des halls :

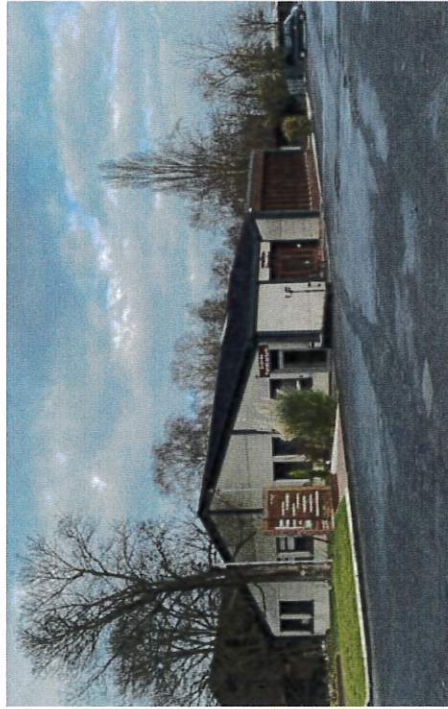
Halls	Locataire	Superficie m2	Loyer HT
1	WEBER	4292	89 960,32
2a	FRAMATOME	1912	23 976,48
2b	FORGITAL DEMBIERMON7	1126	14 120,04
4	PIOLA	2870	110 079,72
	TOTAL PREVISIONNEL 2026		238 136,56

Halls 5 et 3 libérés depuis septembre 2025.

➤ Conséquences et impacts de la cession de l'équipement

- Remboursement d'une partie de la dette contractée sur le Port à Sec avec le produit de la cession.
- Démarches préalables déjà engagées auprès des établissements bancaires concernés afin de déterminer les éventuels frais de remboursements anticipés. Pas de frais de remboursement à prévoir.
- Clôture du budget annexe Port à Sec en fin d'exercice et réintégration des excédents, déficits, autres écritures, dans le budget principal de la Commune.

Bilan et perspectives DSP Crématorium



- ✓ Délégation de service public conclue et notifiée aux Etablissements FRERE le 20 février 2020.
- ✓ Durée de la DSP⁷ : 15 ans. Prolongation de deux années actées en 2025 afin de compenser l'impossibilité d'exercer les deux premières années de la délégation.
- ✓ Objet : « Mise aux normes et exploitation du crématorium communal »

➤ Bilan 2025:

- ✓ Présentation du rapport d'activité de l'année 2025 en CCSP^L du 26 septembre et conseil municipal du 17 octobre 2025.
- ✓ Visite sur place le 18 juin 2025.
- ✓ Etablissement d'un avenant 2 pour acter la prolongation de deux années de la DSP, sans impact financier.
- ✓ Encaissement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public 2025 d'un montant de 10 000 euros.
- ✓ Encaissement de la redevance d'exploitation (2% du chiffre d'affaires crémation du 1^{er} janvier au 30 septembre et 1,5% du 1^{er} octobre au 31 décembre)

⁷ Délégation de Service public



REDEVANCE D'EXPLOITATION			
Redevance	Exercice comptable	Titres	Montant de la redevance
Redevance 2022	du 01/10/2021 au 30/09/2022	Titre 448 du 08/08/2023	2 514,48 €
Redevance 2023	du 01/10/2022 au 30/09/2023	Titre 604 du 10/10/2023	6 714,79 €
Redevance 2024	Du 01/10/2023 au 30/09/2024	Titre 437 du 04/10/2024 et titre 545 du 03/12/2024	5 230,08 €
Redevance 2024	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Titre 2 du 04/02/2025	1 517,83 €
Redevance 2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Titre 106 du 10/10/2025 et titre 164 du 30/01/2026	7 812,18 €

➤ **L'activité 2025 :**

- ✓ Aucune augmentation des tarifs depuis 2020.
- ✓ 3 personnes en CDI à temps plein
- ✓ Diversification de l'activité avec l'incinération de pièces anatomiques, contrat avec la société Proserve Dasri
- ✓ Réparations importantes d'un four crématoire à hauteur de 13 709,26 €

➤ **Les chiffres 2025 :**

- ✓ Dépenses : 221 398,35€
- ✓ Recettes : 319 541,35
- ✓ Résultat 2025 : 98 143€
- ✓ Redevance 2025 : 7 812,18€

➤ **Perspectives:**

- ✓ 1^{er} semestre 2026 : réalisation de l'inventaire des biens de la DSP,
- ✓ 01/04/2026-30/06/2026 : visite du site : suivi des investissements 2026,
- ✓ 1^{er} juin 2026 : remise du rapport du délégataire,
- ✓ 01/07/2026-30/09/2026 : passage du rapport annuel d'activité en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260408-2026_16-DE



FIN

